

Réunion du Conseil municipal
du lundi 25 juin 2018 à 15 heures
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du mardi 19 juin 2018

Compte-rendu sommaire

Service des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

AFFAIRES GÉNÉRALES**1 Désignation du/de la conseiller-e municipal-e chargé-e de présider au vote des comptes administratifs 2017 de la ville de Strasbourg, de l'Œuvre Notre-Dame et de ASA Square de la Marne.**

Il est demandé au Conseil de désigner M. Abdelaziz MELIANI pour présider au vote des comptes administratifs 2017 de la ville de Strasbourg, de l'Œuvre Notre-Dame et de ASA Square de la Marne.

Adopté

2 Approbation des comptes de gestion 2017 de la Ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver, sous réserve du règlement et l'apurement par le juge des comptes, les opérations effectuées pendant la gestion 2017 et se présentant comme suit:

BUDGET PRINCIPAL**Section de fonctionnement**

Dépenses	Recettes
Mandats émis : 371 214 884,87	Titres émis : 398 250 188,01
	Résultat de l'exercice : 27 035 303,14

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
Mandats émis : 98 292 803,80	Titres émis : 85 607 164,76
	Résultat de l'exercice : -12 685 639,04
	Résultat cumulé : -6 053 541,19

BUDGET ANNEXE DE L'ECOLE EUROPEENNE**Section de fonctionnement**

Dépenses	Recettes
Mandats émis : 281 219,18	Titres émis : 290 425,29
	Résultat de l'exercice : 9 206,11
	Résultat cumulé : 63 719,89

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
Mandats émis : 15 268,24	Titres émis : 42 281,00
	Résultat de l'exercice : 27 012,76
	Résultat cumulé : 68 983,83

les documents sont consultables à partir du lien suivant :

https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=okew3960f1kR_JuzQ5qnjB

Adopté

3 Approbation du compte de gestion 2017 de l'Œuvre Notre-Dame.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Il est demandé au Conseil d'approuver sous réserve du règlement et l'apurement par le juge des comptes, les opérations effectuées pendant la gestion 2017 et se présentant comme suit:

FONDATION DE L'ŒUVRE NOTRE-DAME**Section de fonctionnement**

Dépenses	Recettes
Mandats émis : 2 824 535,59	Titres émis : 3 257 702,11
	Résultat de l'exercice : 433 166,52

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
Mandats émis : 419 576,46	Titres émis : 607 998,23
	Résultat de l'exercice : 188 421,77
	Résultat cumulé : -790 015,97

le document est consultable à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=TJQ5ucTNxbvQrVGDvSdkJB>

Adopté

4 Approbation du compte de gestion 2017 ASA Square de la Marne.

Il est demandé au Conseil d'approuver sous réserve du règlement et l'apurement par le juge des comptes, les opérations effectuées pendant la gestion 2017 et se présentant comme suit:

ASA SQUARE DE LA MARNE**Section de fonctionnement**

Dépenses	Recettes
Mandats émis : 11 559,00	Titres émis : 2 514,75
	Résultat de l'exercice : - 9 044,25
	Résultat cumulé : 1 242,35

le document est consultable à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=VZQ5WjTKmWkPFuU.5f9.kB>

Adopté

5 Approbation du compte administratif 2017 de la Ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif de la Ville de Strasbourg pour l'exercice 2017 dont les résultats se présentent comme suit :

Budget principal

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	Réalisation
011	Charges à caractère général	77 689 988,21
012	Charges de personnel et frais assimilés	198 474 414,29
014	Atténuation de produits	743 708,00
042	Opération de transfert entre sections	25 533 091,18
65	Autres charges de gestion courante	62 735 530,84
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	233 572,41
66	Charges financières	3 222 500,00
67	Charges exceptionnelles	1 871 457,62
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	710 622,32
	Somme :	371 214 884,87

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	Réalisation
013	Atténuations de charges	126 326,71
042	Opération de transfert entre sections	567 929,70
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	18 219 168,94
73	Impôts et taxes	258 999 168,05
74	Dotations et participations	83 517 833,09
75	Autres produits de gestion courante	16 145 435,31
76	Produits financiers	2 616 910,85
77	Produits exceptionnels	17 189 984,86
78	Reprises sur amortissements et provisions	867 430,50
	Somme :	398 250 188,01

Résultat

Résultat de l'exercice	27 035 303,14
Résultat reporté	-
Résultat cumulé	27 035 303,14
Reste à réaliser dépense	-
Reste à réaliser recette	-

Section d'investissement**Dépenses**

Chapitre	Libellé chapitre	Réalisation
040	Opération de transfert entre sections	567 929,70
041	Immobilisations corporelles	373 857,27
041	Immobilisations en cours	1 801 874,89
10	Dotations fonds divers et réserves	141 650,00
13	Subventions d'investissement	30 900,00
16	Emprunts et dettes assimilées	26 669 174,22
20	Immobilisations incorporelles	337 759,47
204	Subventions d'équipement versées	9 697 938,48
21	Immobilisations corporelles	22 727 019,21
23	Immobilisations en cours	31 545 247,17
26	Participations et créances rattachées à des participations	2 360 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 899 480,00
454103	Aménagements d'éclairage public pour tiers	70 905,18
458103	Salle de consommation à moindre risque	69 068,21
	Somme :	98 292 803,80

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	Réalisation
040	Opération de transfert entre sections	25 533 091,18
041	Dotations fonds divers et réserves	9 600,00
041	Immobilisations en cours	2 088 194,10
041	Immobilisations incorporelles	77 938,06
10	Dotations fonds divers et réserves	41 480 527,07
13	Subventions d'investissement	7 696 466,54
16	Emprunts et dettes assimilées	7 408 003,14

21	<i>Immobilisations corporelles</i>	2 198,47
23	<i>Immobilisations en cours</i>	624 589,50
26	<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>	4,21
27	<i>Autres immobilisations financières</i>	607 000,00
454203	<i>Aménagements d'éclairage public pour tiers</i>	79 552,49
	<i>Somme :</i>	85 607 164,76

Résultat

<i>Résultat de l'exercice</i>	- 12 685 639,04
<i>Résultat reporté</i>	6 632 097,85
<i>Résultat cumulé</i>	- 6 053 541,19
<i>Reste à réaliser dépense</i>	2 374 877,29
<i>Reste à réaliser recette</i>	-

Budget annexe de l'Ecole européenne

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	Réalisation
011	<i>Charges à caractère général</i>	249 842,18
012	<i>Charges de personnel et frais assimilés</i>	19 096,00
042	<i>Opération de transfert entre sections</i>	12 281,00
	<i>Somme :</i>	281 219,18

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	Réalisation
70	<i>Produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	39 711,90
74	<i>Dotations et participations</i>	237 630,00
75	<i>Autres produits de gestion courante</i>	13 083,39
	<i>Somme :</i>	290 425,29

Résultat

Résultat de l'exercice	9 206,11
Résultat reporté	54 513,78
Résultat cumulé	63 719,89
Reste à réaliser dépense	-
Reste à réaliser recette	-

Section d'investissement**Dépenses**

Chapitre	Libellé chapitre	Réalisation
21	Immobilisations corporelles	15 268,24
	Somme :	15 268,24

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	Réalisation
040	Opération de transfert entre sections	12 281,00
13	Subventions d'investissement	30 000,00
	Somme :	42 281,00

Résultat

Résultat de l'exercice	27 012,76
Résultat reporté	41 971,07
Résultat cumulé	68 983,83
Reste à réaliser dépense	-
Reste à réaliser recette	-

les documents sont consultables à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=gRZH64gpALL6UEyF0TGmqC>

Adopté

6 Approbation du compte administratif 2017 de l'OND.

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif de l'Œuvre Notre Dame pour l'exercice 2017 tel que figurant aux documents budgétaires et dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	Réalisation
011	Charges à caractère général	796 919,87
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 762 513,83
042	Opération de transfert entre sections	185 099,62
65	Autres charges de gestion courante	74 257,32
66	Charges financières	661,51
67	Charges exceptionnelles	5 083,44
	Somme :	2 824 535,59

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	Réalisation
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 226 003,60
74	Dotations et participations	990 000,00
75	Autres produits de gestion courante	936 587,53
77	Produits exceptionnels	105 110,98
	Somme :	3 257 702,11

Résultat

Résultat de l'exercice	433 166,52
Résultat reporté	-
Résultat cumulé	433 166,52
Reste à réaliser dépense	-
Reste à réaliser recette	-

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	Réalisation
16	Emprunts et dettes assimilées	3 403,40
21	Immobilisations corporelles	257 053,10

23	<i>Immobilisations en cours</i>	159 119,96
	<i>Somme :</i>	419 576,46

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	Réalisation
040	<i>Opération de transfert entre sections</i>	185 099,62
10	<i>Dotation fonds divers et réserves</i>	415 119,89
16	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	5 656,08
23	<i>Immobilisations en cours</i>	2 122,64
	<i>Somme :</i>	607 998,23

Résultat

<i>Résultat de l'exercice</i>	188 421,77
<i>Résultat reporté</i>	- 978 437,74
<i>Résultat cumulé</i>	- 790 015,97
<i>Reste à réaliser dépense</i>	-
<i>Reste à réaliser recette</i>	-

les documents sont consultables à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=1m6t2rOvSiKiUJKa29BR7B>

Adopté

7 Approbation du compte administratif 2017 ASA Square de la Marne.

Il est demandé au Conseil d'approuver sous réserve du règlement et l'apurement par le juge des comptes, les opérations effectuées pendant la gestion 2017 et se présentant comme suit:

ASA SQUARE DE LA MARNE**Section de fonctionnement**

Dépenses	Recettes
Mandats émis : 11 559,00	Titres émis : 2 514,75
	Résultat de l'exercice : - 9 044,25
	Résultat cumulé : 1 242,35

le document est consultable à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=9T.3QTvfI5hAbvxih9cBhA>

Adopté

8 Affectation du résultat 2017 du budget de la Ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2017 du budget principal de la Ville de Strasbourg et de la totalité du résultat 2017 du Square de la Marne suite à sa dissolution, soit 24 156 545,49 €, au financement complémentaire de la section d'investissement.

Adopté

9 Affectation du résultat 2017 du budget de l'Œuvre Notre-Dame.

Il est demandé au Conseil d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017, soit 433 166,52 € en section d'investissement.

Adopté

10 Budget supplémentaire 2018 de la Ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil :

- a) d'arrêter par chapitre le budget supplémentaire 2018 du budget principal de la Ville de Strasbourg tel que figurant au document budgétaire, aux sommes suivantes :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre Libellé chapitre

011	Charges à caractère général	835 456,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	-23 147,26 €
014	Atténuation de produits	-224,32 €
022	Dépenses imprévues	-1 040 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	602 691,26 €
66	Charges financières	-55 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	150 000,00 €

68	Dotations aux amortissements et aux provisions	330 224,32 €
		800 000,00 €

Recettes**Chapitre Libellé chapitre**

002	Résultat de fonctionnement reporté	2 880 000,00 €
013	Atténuations de charges	450 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 731,01 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-10 111 351,55 €
73	Impôts et taxes	1 540 000,00 €
74	Dotations et participations	2 390 937,00 €
75	Autres produits de gestion courante	115 000,00 €
76	Produits financiers	2 474 335,18 €
77	Produits exceptionnels	17 787,40 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	1 038 560,96 €
		800 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT**1. CREDITS DE PAIEMENT****Dépenses****Chapitre Libellé chapitre**

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 053 541,19 €
020	Dépenses imprévues	3 360,27 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 731,01 €
041	Opérations patrimoniales	486 690,24 €
13	Subventions d'investissement	676 800,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-1 000 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	2 174,40 €
204	Subventions d'équipement versées	-1 032 908,15 €
21	Immobilisations corporelles	3 001 760,79 €
23	Immobilisations en cours	-1 969 761,11 €
454103	Aménagements d'éclairage public pour tiers	-1 265,93 €
		6 225 122,71 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses**

Chapitre	Libellé chapitre	
21	Immobilisations corporelles	64 000,00 €
		64 000,00 €

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	68 983,83 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-4 983,83 €
		64 000,00 €

- d) de confirmer la révision, pour 2019, des tarifs en euros de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) conformément aux dispositions des articles L 2333-9 à L 2333-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

2019	
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques	31,4
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de plus de 50 m2	62,8
Dispositifs publicitaires numériques	94,2
Dispositifs publicitaires numériques de plus de 50 m2	188,4
Enseignes de 7 à 12 m2 scellées au sol	21,0
Enseignes de 12 à 20 m2	21,0
Enseignes de 20 m à 50 m2	42,0
Enseignes de plus de 50 m2	84,0

Les enseignes de 7 m2 à 12 m2 non scellées au sol sont exonérées

- e) d'approuver l'opération d'ordre non budgétaire débit 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés et crédit du 28132 Amortissements des immeubles de rapport pour 618 175,32€

f) d'approuver les augmentations et reprises de provisions suivantes :

Libellé de la provision	Nature	Augmentation de provision	Reprise de provision
Coordination des opérations comptables	6817	30 199,33	
Autres provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	7815		50 000,00
Fondation Apffel	7815		-106 609,68
Fondation Blanck	6815	-520,00	
Fondation Henri-Louis	6815	13 251,08	
Fondation Lippmann	6815	56 743,59	-12 086,98
Fondation Spach	6815	14 031,64	37 037,49
Fondation Strauss Durckheim	6815	-300,00	583,00
Fondation Trubner	6815	6 311,34	
Fondation Ungemach	6815	208 907,94	1 069 637,13
Autres fondations	6815	1 599,40	
Total		330 224,32	1 038 560,96

g) d'informer que les documents budgétaires sont consultables à partir du lien suivant :

https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=h.6.GPMpvWxmflH_DhDcMD

Adopté

11 Budget supplémentaire 2018 de l'Œuvre Notre-Dame.

Il est demandé au Conseil :

a) d'arrêter par chapitre le budget supplémentaire 2018 de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame tel que figurant au document budgétaire, aux sommes suivantes :

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

Dépenses

Chapitre Libellé chapitre

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	790 015,97 €
020	Dépenses imprévues	-1 015,97 €

16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €
23	Immobilisations en cours	-190 000,00 €
		600 000,00 €

Recettes

Chapitre Libellé chapitre

024	Produit des cessions d'immobilisations	343 000,00 €
10	Dotations fonds divers et réserves	433 166,52 €
13	Subventions d'investissement reçues	100 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-279 443,02 €
21	Immobilisations corporelles	3 276,50 €
		600 000,00 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

En dépense	12 605 741,48
En recette	637 922,35

b) d'approuver la liste des autorisations de programme telles que figurant dans le cahier d'investissement,

c) d'informer que les documents budgétaires sont consultables à partir du lien suivant <https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=u5UeDizRwXOP3Us3u8QHiD>

Adopté

12 Contrat financier entre l'Etat et la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de demander au Gouvernement de prendre en compte les demandes légitimes des collectivités

Il est pour autant demandé au Conseil d'approuver le projet de contrat entre l'Etat et la ville de Strasbourg et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat entre l'Etat et la ville de Strasbourg

Adopté

13 Créances à admettre en non-valeur.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- les pertes sur créances irrécouvrables au titre de l'exercice 2018, s'agissant des admissions en non-valeur pour une somme de 59 174,31€, imputées à hauteur de 41 061,40€ et, s'agissant des créances éteintes, à hauteur de 18 112,91€
- les admissions en non-valeur des créances minimales irrécouvrables, pour une somme de 532,24 €, au titre du budget principal,
- une remise gracieuse pour un montant de 152,00 €.

Adopté

14 Affectation des enveloppes budgétaires pour les collaborateurs-trices de groupes politiques.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'affectation d'une enveloppe financière aux groupes politiques et de préciser que le montant réel versé sera fixé au prorata du calendrier budgétaire annuel.

Adopté

15 Passation d'avenants et attribution de marchés.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la signature des marchés publics suivants, attribués par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/comité interne
DC8021VA	Travaux de restauration (maçonnerie pierre de taille) du mur d'enceinte médiéval situé place Sainte-Madeleine à Strasbourg	7 mois	CHANZY_PARDOUX	298 883,20	14/06/2018

DC7016VA	Mission de MOE portant sur la création d'une salle de gymnastique et mise en sécurité du gymnase Canardière	30 mois (hors GPA)	F+F ARCHITECTES / SIB ETUDES / SOLARES BAUEN / ID/ E3 ECONOMIE	232 546,67	17/05/2018
----------	---	--------------------	--	------------	------------

Il est également demandé au Conseil d'approuver une passation d'avenants et d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les marchés, les avenants et les documents y relatifs.

Adopté

16 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

La communication vise à informer le Conseil municipal des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par la Ville de Strasbourg entre le 1er avril et le 30 avril 2018. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 28 avril 2014 modifiée, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Communiqué

17 Avis sur les emplois Ville.

Il est demandé au Conseil d'approuver, après avis du CT, des suppressions, créations et transformations d'emplois.

Adopté

18 Signature d'une convention avec l'Ugap - frais de déplacements.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le renouvellement d'un cadre d'achat avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) pour la fourniture de prestation d'agence de voyage et de services associés,
- la convention à passer entre la Ville de Strasbourg et l'UGAP.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention des prestations d'agence de voyages et de services associés, avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP).

Adopté

19 Affaires culturelles : attribution de subventions aux établissements culturels et aux associations.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de subventions aux organismes suivants :

1. Bâtiments

1.1 Bâtiments propriété de la paroisse

Paroisses catholiques

Saint Antoine	53 036 €
Saint Benoît	1 578 €
Sainte Bernadette	3 119 €
Saint Bernard	1 700 €
Bon Pasteur	1 228 €
Christ Ressuscité	67 371 €
Saint Maurice	41 537 €
Saint Urbain	3 517 €

Paroisses protestantes

Bouclier	7 550 €
Saint Guillaume	333 177 €
Saint Jean Montagne Verte	2 579 €
Saint Pierre le Vieux	19 380 €
La Résurrection	1 607 €

1.2 Bâtiments propriété de la Ville de Strasbourg

Paroisse catholique Saint Florent	5 140 €
Paroisse catholique Sainte Madeleine	574 €

1.3. Bâtiments propriété d'autres communautés

Consistoire israélite	15 114 €
-----------------------	----------

2. Prise en charge de loyer et de frais de fonctionnement

Association des Jeunes et Parents de l'Elsau	10 500 €
Association des Musulmans de Cronembourg	10 200 €
Paroisse catholique Saint Christophe	7 800 €

3. Manifestations

Mense épiscopale	4 000 €
Paroisse catholique Saint Jean de Bosco	2 000 €
Association des Français Rapatriés d'origine Nord Africaine en Allemagne et en Alsace	5 000 €
Communauté Bouddhiste d'Alsace	2 500 €
Stras'Orgues	25 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté

20 Vente de matériels réformés.

Il est demandé au Conseil d'approuver une vente de matériels réformés par le biais de ventes aux enchères et d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les documents afférents à la vente de ces matériels.

Adopté

21 Convention d'objectifs et de moyens Alsace 20.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion du contrat d'objectifs et de moyens avec la société A. Télé et notamment les missions de service public audiovisuel qui lui sont confiées par le biais dudit contrat.

Il est également demandé au Conseil de décider d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer le contrat d'objectifs et de moyens d'une durée de trois ans à compter du 1er juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2021 avec la société A. Télé editrice du service de télévision à vocation locale dénommée « Alsace 20 » pour un montant annuel de 100 000 € T.T.C. ;
- à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du contrat d'objectifs et de moyens.

Adopté

22 Conclusion d'accords-cadres et d'une convention de groupement de commandes pour l'exécution de prestations de traiteurs pour la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver sous réserve de l'inscription des crédits au budget :

- la passation, après mise en concurrence des accords-cadres suivants pour une durée maximum de 4 ans en vue de l'achat de prestations de traiteurs suivantes :
- Lot n° 1 : Plateau-repas chauds ou froids, paniers sandwiches, paniers goûters, livrés, pour un montant estimatif de 40 000 € H.T. par an,
- Lot n°2 : Cocktails, apéritifs, collations, petits-déjeuners avec service, pour un montant estimatif de 110 000 € H.T. par an,
- Lot n°3 : Buffets dînatoires ou déjeuneratoires avec service, pour un montant estimatif de 55 000 € H.T. par an,
- Lot n°4 : Repas chauds assis, repas de gala, avec service, pour un montant estimatif de 33 000 € H.T. par an ;
- la conclusion d'une convention constitutive de groupement de commandes désignant la Ville de Strasbourg comme coordonnateur dudit groupement.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son -sa représentant-e :

- à signer la convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg, sachant que la Ville de Strasbourg aura la charge de lancer les consultations relatives à l'accord-cadre et certains marchés subséquents, de prendre toutes les décisions y relatives selon les termes de la convention et de signer et notifier l'accord-cadre et certains marchés subséquents en résultant,
- à lancer les consultations relatives aux accords-cadres, à prendre toutes les décisions y relatives et à les signer conformément à la convention de groupement de commandes,
- à mettre en concurrence et exécuter les marchés subséquents de la ville de Strasbourg en résultant.

Adopté

23 Soutien de la ville de Strasbourg aux actions concourant à la Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation et inscrites au Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation de l'Eurométropole de Strasbourg (CISPDR).

Il est demandé au Conseil de décider l'allocation des subventions suivantes :

Associations et actions	Subventions proposées
VILAJE – Ville Action Jeunesse	64 410 €
Prévention en centre-ville	64 410 €
CLJ – Centre de loisirs et de la jeunesse	35 000 €
Animation prévention éducation citoyenneté	35 000 €
ARSEA - Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale d'Education et d'Animation	4 000 €
Contrôle judiciaire socio-éducatif	4 000 €
SOS Aide aux habitants	34 350€
Aide aux victimes - Accès individuel aux droits -Médiations pénales – Gestion des conflits	28 000 €
Sensibilisation adultes et jeunes	6 350 €
VIADUQ 67 – Association bas-rhinoise pour les victimes d'infraction, l'accès au droit et les usagers de tous quartiers	44 550€
Maison de la Justice et du Droit	6 000 €
Aide aux victimes – Accès aux droits – Médiations pénales – Ecrivain public	38 550 €
Total des subventions proposées	182 310 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et arrêtés relatifs à ces subventions.

Adopté

24 Convention d'expérimentation avec la 27^e Région pour la mise en œuvre du programme La Transfo.

Il est demandé au Conseil d'approuver le principe de lancer avec la 27^e Région, le programme « la Transfo », dont la convention sera signée par l'Eurométropole de Strasbourg et d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la Commission mixte paritaire

Adopté

25 Attribution d'une subvention à l'association WeTechCare.

Il est demandé au Conseil de décider d'attribuer à l'association WeTechCare une subvention de 25 000 € pour le projet d'accompagnement à la construction et à l'animation d'un réseau d'inclusion numérique et d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention financière entre la Ville de Strasbourg et l'association WeTechCare

Adopté

26 Attribution d'une subvention à l'association Scienticlub.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution à l'association Scienticlub d'une subvention de 2 000 € pour l'évènement « Demain Commence Aujourd'hui » et d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention financière entre la ville de Strasbourg et l'association Scienticlub

Adopté

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

27 Débats sur les orientations du règlement local de publicité intercommunal de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'Eurométropole de Strasbourg dispose d'une compétence obligatoire en matière d'urbanisme et de maîtrise d'ouvrage de documents de planification réglementaire. Il appartient donc à l'Eurométropole de Strasbourg d'élaborer un règlement local de publicité intercommunal.

Communiqué

28 Opération HautePierre - Poteries à Strasbourg : passation d'un avenant n°16 relatif à la concession d'aménagement conclue entre la SERS et l'Eurométropole de Strasbourg- Avis Chevènement (art. L5211-57 du code général des collectivités territoriales).

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à la passation d'un avenant n°16 à la concession d'aménagement conclue entre l'Eurométropole de Strasbourg et la SERS en date du 30 décembre 1967.

Adopté

29 Technoparc-nextmed : avis sur l'attribution de la concession d'aménagement à l'issue de la phase de négociation (en application de l'article L 5211-57 du Code général des collectivités territoriales).

Il est demandé au Conseil de donner un avis favorable sur :

- le projet d'opération d'aménagement Technoparc-nextmed,
- la désignation de la Société Anonyme d'Economie Mixte SERS en qualité de concessionnaire du Technoparc-nextmed à Strasbourg sur le périmètre concédé,
- le traité de concession à conclure entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Société Anonyme d'Economie Mixte SERS, ainsi que le bilan prévisionnel d'aménagement et l'ensemble des annexes au traité,
- le principe d'une vente de l'emprise foncière du Technoparc (hors bâtiments ORL et BLUM) au profit de la SERS, cette vente faisant l'objet d'une délibération ultérieure du conseil de l'Eurométropole de Strasbourg

Les documents suivants sont annexés à la délibération :

- a) l'avis des commissions Technoparc du 24 octobre 2017, 22 février et 19 avril 2018
- b) le projet de traité
- c) les annexes suivantes du traité :
 - Annexe 3 : périmètre concédé de l'opération
 - Annexe 4 : matrice des risques
 - Annexe 5 : bilan financier prévisionnel de l'opération et plan de trésorerie
 - Annexe 6 : plan prévisionnel de financement et courrier de l'établissement bancaire relatif aux conditions financières du financement de l'opération
 - Annexe 7 : projet d'acte d'acceptation de cession de créance en Dailly
 - Annexe 8 : calendriers prévisionnels de l'opération selon 2 hypothèses opérationnelles : assujettissement de l'opération à évaluation environnementale ; non assujettissement de l'opération à évaluation environnementale

Les autres annexes du traité, ci-après listées, sont consultables au service Projets urbains (Centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg, bureau 754) :

- annexe 1 : offre consolidée du candidat arrêtée au 16 avril 2018, dont le programme prévisionnel de réhabilitation / extension des bâtiments BLUM et ORL
- annexe 2 : documents de consultation de l'Eurométropole de Strasbourg
- annexe 9 : acte de vente RN°8958 signé entre l'Eurométropole de Strasbourg et les Hôpitaux universitaires de Strasbourg le 25 janvier 2016 et constitution de servitudes et ses annexes.
- d) rapport final d'analyse des offres.

Adopté

**30 Ajustement du programme : « Projets sur l'Espace Public de l'année 2018 »
paysage et éclairage public .**

Il est demandé au Conseil d'approuver un ajustement du programme 2018 des projets sur l'espace public dans les domaines de compétence de la Ville de Strasbourg (paysage et éclairage public).

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant :

- à mettre en concurrence les missions de maîtrise d'œuvre, les prestations intellectuelles, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les services, fournitures et travaux, ainsi que les prestations de coordination « Santé-Sécurité » conformément à la réglementation des Marchés Publics et à signer les marchés y afférents,
- à signer toutes les conventions ou documents d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir,...) ou tous les actes qui pourraient être nécessaire à la réalisation de ces projets,
- à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés),
- à déposer, pour les opérations concernées, tous les permis d'aménager, permis de construire et permis de démolir qui seraient nécessaires à la réalisation des projet.

Adopté

**31 Ajustement du programme « projets sur l'Espace Public de l'année 2018 »
(voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement).
(Avis à donner - art L 5211-57 du CGCT).**

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à un ajustement du programme de l'Eurométropole 2018 des projets sur l'espace public, (voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement) sur le territoire de la ville de Strasbourg.

Adopté

**32 Conclusion d'accords-cadres avec émissions de bons de commande (éventuellement reconductibles trois fois) pour l'exécution de travaux, fournitures et prestations de services intellectuelles.
Signature de groupements de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg.**

Il est demandé au Conseil d'approuver sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion des accords-cadres avec émissions de bons de commandes énumérés ci-dessous, pour l'exécution de travaux, fournitures et prestations de service intellectuelles, éventuellement reconductibles pour la Direction Mobilité, espaces publics et naturels :

Objet du marché	Montant Minimum €HT / AN	Montant Maximum €HT / AN
Prestations de nettoyage : 6 lots Lot 1 : Espaces verts urbains secteur Nord Lot 2 : Espaces verts urbains secteur Sud Lot 3 : Espaces verts urbains secteur Centre Lot 4 : Espaces naturels Lot 5 : Jardins familiaux Nord Lot 6 : Jardins familiaux Sud	135 000 190 000 300 000 3 000 50 000 50 000	260 000 325 000 490 000 70 000 200 000 200 000
Prestations d'entretien dans les espaces verts : 3 lots Lot 1 : RN4 Lot 2 : accompagnements des voiries du quartier de HautePierre Lot 3 : entretien des espaces verts emprise TRAM	20 000 70 000 2 000	70 000 130 000 60 000
Groupement de commandes Eurométropole de Strasbourg/Ville de Strasbourg Coordonnateur : Ville de Strasbourg Prestations d'entretien dans les espaces verts : 5 lots Lot 1 : entretien parcs, squares secteur Nord Lot 2 : entretien parcs, squares secteur Sud Lot 3 : accotements de voirie Lot 4 : zone de loisirs Lot 5 : plans d'eau et berges	95 000 130 000 200 000 55 000 25 000	200 000 255 000 360 000 90 000 50 000
Prestations de serrurerie	30 000	130 000

Groupement de commandes Eurométropole de Strasbourg/Ville de Strasbourg Coordonnateur : Eurométropole de Strasbourg Taille des arbres : 4 lots Lot 1 : taille raisonnée secteur Nord Lot 2 : taille raisonnée secteur Sud Lot 3 : taille architecturée Lot 4 : taille, abattage jardins familiaux et autres services Objet du marché	40 000 40 000 5 000 10 000 Montant Minimum €HT / AN	250 000 250 000 50 000 100 000 Montant Maximum €HT / AN
Groupement de commandes Eurométropole de Strasbourg/Ville de Strasbourg Coordonnateur : Ville de Strasbourg Prestations d'aménagement paysager : 2 lots Lot 1 : secteur Nord Lot 2 : secteur Sud	370 000 200 000	555 000 300 000
Groupement de commandes Eurométropole de Strasbourg/Ville de Strasbourg Coordonnateur : Eurométropole de Strasbourg Prestations d'essouchement	20 000	150 000
Marché de mobilier urbain : 5 lots Lot 1 : prestations de pose et de maintenance Lot 2 : fourniture de pièces et mobilier urbain Sineu Graf Lot 3 : fourniture de pièces et mobilier urbain VHM Lot 4 : fourniture de pièces et mobilier urbain Husson Lot 5 : fourniture de pièces et mobilier urbain autres fournisseurs	2 000 10 000 10 000 5 000 10 000	30 000 100 000 100 000 40 000 100 000

Groupement de commandes Eurométropole de Strasbourg /Ville de Strasbourg Coordonnateur : Eurométropole de Strasbourg Manipulation des mobiliers urbains dans les secteurs piétonniers	5 000	80 000
Fourniture et pose de mobilier urbain bas	50 000	200 000
Travaux d'extension, de maintenance et entretien du jalonnement directionnel routier et cyclable	15 000	60 000
Fourniture et pose de dispositifs de retenue routiers	1 000	50 000
Réfection de revêtements de surface de voirie	5 000	50 000

Fourniture et pose d'équipements de voirie anti-intrusion 5 000 50 000

Groupement de commandes

Eurométropole de Strasbourg / Ville de Strasbourg 200 000 1 000 000
 Coordonnateur : Ville de Strasbourg

Travaux de transformation, d'extension et d'amélioration de l'éclairage public et des illuminations

Groupement de commandes Eurométropole de Strasbourg / Ville de Strasbourg Coordonnateur : Eurométropole de Strasbourg Travaux de réparations subaquatiques de faible amplitude des ouvrages d'art	5 000	100 000
Objet du marché	Montant Minimum €HT / AN	Montant Maximum €HT / AN
Groupement de commandes Eurométropole de Strasbourg / Ville de Strasbourg Coordonnateur : Eurométropole de Strasbourg Assistance à maîtrise d'ouvrage des contrôles externes, essais de laboratoire des ouvrages d'art	1 000	30 000
Groupement de commandes Eurométropole de Strasbourg / Ville de Strasbourg Coordonnateur : Eurométropole de Strasbourg Travaux d'entretien des ouvrages d'art sur le territoire de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg	10 000	100 000

Groupement de commandes

Eurométropole de Strasbourg / Ville de Strasbourg
 Coordonnateur : Eurométropole de Strasbourg 5 000 100 000

Accompagnement par une assistance à maîtrise d'ouvrage lors des phases études et travaux sur les ouvrages d'art

Groupement de commandes

Eurométropole de Strasbourg / Ville de Strasbourg
 Coordonnateur : Eurométropole de Strasbourg
Inspections subaquatiques d'ouvrages d'art sur le territoire de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg 1 000 50 000

Groupement de commandes

Eurométropole de Strasbourg / Ville de Strasbourg
 Coordonnateur : Eurométropole de Strasbourg
Analyses, prescriptions et suivis du retrait et de l'évacuation des matériaux des structures de chaussée contenant de 10 000

l'amiante et/ou des HAP

1 000

Groupement de commandes Eurométropole de Strasbourg / Ville de Strasbourg Coordonnateur : Eurométropole de Strasbourg Travaux de retrait, d'évacuation et de stockage des matériaux des structures de chaussée contenant de l'amiante et/ou des HAP	5 000	50 000
Groupement de commandes Eurométropole de Strasbourg / Ville de Strasbourg Coordonnateur : Eurométropole de Strasbourg Prestations de communication dans le cadre des concertations, d'information et de communication liés au déroulement des projets de transports collectifs	10 000	300 000
Groupement de commandes Eurométropole de Strasbourg / Ville de Strasbourg Coordonnateur : Eurométropole de Strasbourg Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études de faisabilité pour les opérations d'aménagement sur la Ville de Strasbourg.	4 000	40 000

Il est également demandé au Conseil de décider :

- De créer les groupements de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg (coordonnateur Ville de Strasbourg) pour les marchés de :
 - Prestations d'entretien dans les espaces verts (5 lots),
 - Prestations d'aménagement paysager (2 lots),
 - Travaux de transformation, d'extension et d'amélioration de l'éclairage public et des illuminations ;
- De créer les groupements de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour les marchés de :
 - Taille des arbres (4 lots),
 - Prestations d'essouchement,
 - Manipulation des mobiliers urbains dans les secteurs piétonniers,
 - Fourniture et pose de mobilier urbain bas,
 - Travaux d'extension, maintenance et entretien du jalonnement directionnel routier et cyclable,
 - Fourniture et pose de dispositifs de retenue routiers,
 - Réfection des revêtements de surface de voirie,
 - Fourniture et pose d'équipements de voiries anti-intrusion,
 - Travaux de réparations subaquatiques de faible amplitude des ouvrages d'art,
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage des contrôles externes, essais de laboratoire des ouvrages d'art,
 - Inspections subaquatiques des ouvrages d'art sur le territoire de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg,

- Travaux d'entretien des ouvrages d'art sur le territoire de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Accompagnement par une assistance à maîtrise d'ouvrage lors des phases études et travaux sur les ouvrages d'art,
- Analyses, prescriptions et suivis du retrait et de l'évacuation des matériaux des structures de chaussée contenant de l'amiante et/ou des HAP,
- Travaux de retrait, d'évacuation et de stockage des matériaux des structures de chaussée contenant de l'amiante et/ou des HAP,
- Prestations de communication dans le cadre des concertations, prestations d'information et de communication liés au déroulement des projets de transports collectif,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études de faisabilité pour les opérations d'aménagement sur la Ville de Strasbourg.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son délégué :

- à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives,
- à signer les conventions constitutives de groupements de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg,
- à signer les accords-cadres avec émissions de bons de commandes en résultant ainsi que les avenants et tout autre document relatif aux marchés en phase d'exécution,
- à exécuter les accords-cadres avec émissions de bons de commandes en résultant pour la Ville de Strasbourg.

Adopté

33 Avis relatif à la prise en considération du projet de renouvellement urbain de l'entrée du quartier de l'Elsau en vue de l'instauration d'un périmètre de sursis à statuer (avis Conseil municipal - art. L.5211-57 du CGCT).

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable au projet de l'Eurométropole de Strasbourg

Adopté

34 Délibération modificative de la délibération du 16 avril 2018. Transfert de propriété du Rhénus Sport et des terrains connexes à l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1. la modification partielle de la délibération du conseil municipal de la ville de Strasbourg en date du 16 avril 2018, en ce qu'elle prévoyait le transfert de la propriété de l'entière parcelle cadastrée section BZ, numéro 378 à l'Eurométropole de

Strasbourg.

2. Le transfert de la propriété de la nouvelle parcelle cadastrée section BZ, numéro (1) 143, d'une contenance de 149,71 ares à l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e, à signer tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la délibération.

Adopté

35 Transactions amiables - Quartier Neudorf.

Il est demandé au Conseil d'approuver la rétrocession à un euro d'une parcelle propriété de la ville de Strasbourg :

Lieudit : rue du Maquis à Strasbourg Neudorf

Section HP n°252 d'une surface d'environ 7 m².

Au profit de M. Schmitt Fernand (ou toute personne morale qui s'y substituerait)

L'acquéreur aux présentes est dispensé du paiement du prix de cession

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir

Adopté

36 Projet de transactions immobilières de l'Eurométropole de Strasbourg sur le territoire de la ville de Strasbourg (avis du Conseil municipal Art L5211-57 du CGCT). Rapport Chevènement.

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable au projet de transaction immobilière de l'Eurométropole de Strasbourg suivant :

acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg d'une parcelle située rue de Shengen à Strasbourg Neuhof et cadastrée provisoirement :

Ban de Strasbourg

Lieudit rue de Shengen

Section KT n° (2)/246 de 82 m² issue de la parcelle mère n° 246 d'une contenance de 40,51 ares.

Propriété au Livre foncier du Fabrique de l'Eglise Catholique.

La transaction a lieu au prix de 5814 € (cinq mille huit cent quatorze euros), taxes et droits éventuels en sus.

Adopté

37 Avis préalable (article L.5211-57 du Code général des collectivités territoriales) de la ville de Strasbourg à la vente par l'Eurométropole de Strasbourg de l'immeuble 1 rue de la Chartreuse à Strasbourg Koenigshoffen, au profit de la société Habitation Moderne.

Il est demandé au Conseil de donner un avis favorable à :

- 1) la vente au profit de la Société anonyme d'économie mixte à conseil d'administration Habitation Moderne, de l'immeuble désigné comme suit :

Commune de Strasbourg
Banlieue de Koenigshoffen Cronembourg
Lieudit : rue de la Chartreuse
Section MS n° 179/47 de 23,02 ares, sol

pour le prix total de 642 477 € se décomposant de la manière suivante

635 000 € prix de l'immeuble

7 477 € frais de notaire

Auquel s'ajoutera un complément de prix de 30 000 €, correspondant aux frais d'intermédiaire, qui sera dû, si à l'issue de la procédure en contestation de paiement de ces frais que l'Eurométropole a engagé, celle-ci était condamnée à les payer ;

en vue d'une opération de recomposition urbaine du secteur dit « Chartreuse » et de réaliser sur l'ensemble de l'opération portant sur 15 000 m² à 16 500 m² de surface de plancher dédié à l'habitat. 35% de la surface de plancher totale du lotissement sera réservée à Habitation Moderne qui y réalisera 25% de logements locatifs sociaux.

Dans le cadre de la vente à intervenir, Habitation Moderne renonce à tout recours contre l'Eurométropole de Strasbourg en raison de l'état des sols et/ou sous-sols et ne pourra prétendre à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit et notamment à raison des opérations de nettoyage, de dépollution, de mise en compatibilité avec un usage d'habitation ou autre ou de remise en état rendues nécessaires par d'éventuelles atteintes à l'environnement, en ce compris en cas de découverte d'une pollution supplémentaire ultérieurement à la signature de l'acte de vente et non révélée par l'étude historique et documentaire transmise par l'Eurométropole.

- 2) la signature d'une promesse synallagmatique de vente, dans un délai de trois mois à compter de l'approbation de la présente vente par la Commission permanente de l'Eurométropole, comprenant les conditions suspensives suivantes :
 - l'obtention d'un permis d'aménager purgé de tout recours (absence de recours, retrait

et déferé préfectoral), par la société Immochan (ou toute personne morale par elle substituée), pour la réalisation d'un nombre de lots, restant à déterminer et portant notamment sur toute ou partie des parcelles suivantes cadastrées : section MS n° 174/47, 175/47, 176/47, 177/47, 178/47, 179/47, 180/47, 181/47, 268/47, 269/47 d'une contenance totale d'environ 2 hectares, lesdits lots étant eux-mêmes destinés à l'édification d'un ensemble immobilier de 15 000 m² à 16 500 m² de surface de plancher, ainsi que 2 000 m² destinés à l'espace vert central. Cette édification devant par ailleurs être compatible avec les servitudes grevant à ce jour les parcelles constituant l'emprise du lotissement, sauf pour la société Immochan (ou toute personne morale par elle substituée) à obtenir la mainlevée de toute ou partie desdites servitudes si ces dernières devaient compromettre l'implantation envisagée des bâtiments ;

- de la conclusion entre la société Immochan (ou toute personne par elle substituée), et la société Habitation Moderne, d'une promesse d'échange aux termes de laquelle la société Habitation Moderne céderait, à titre d'échange à la société Immochan (ou toute autre personne qu'elle se serait substituée), l'immeuble cadastré section MS n° 179/47, en contre-échange, Immochan, (ou la personne qu'elle se serait substituée), céderait à la société Habitation Moderne, un (ou plusieurs) terrain(s) dans le futur lotissement à réaliser (ci-après désigné par le vocable terrain). Le terrain à acquérir en échange par la société Habitation Moderne, devra en outre, répondre aux conditions suivantes :

sa surface devra représenter 35% de la surface de plancher totale du lotissement dont 25% destinés à la construction de logements locatif social ;

le prix de ce terrain sera fixé à un montant maximum de 270 € hors taxe/m² de surface de plancher ;

Ce terrain devra également répondre aux conditions de viabilisation et dépollution à convenir entre les parties à l'acte d'échange.

Etant également entendu que l'ensemble des démolitions à intervenir sur l'assiette foncière totale, compris l'immeuble cadastré section MS n° 179/47, sera réalisé par la société Immochan, ou toute société par elle substituée ;

- l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours (absence de recours, retrait administratif ou déferé préfectoral) par la société d'Habitation Moderne sur le terrain qui lui sera cédé en échange, par la société Immochan (ou de toute personne substituée par elle), dans le futur lotissement pour la construction sur ce terrain d'un ou plusieurs bâtiments pour une surface de plancher maximum de 5 800 m².

La société Habitation Moderne s'oblige à déposer la demande de permis de construire auprès des services administratifs compétents dans un délai maximum de deux mois à compter de la délivrance du permis d'aménager et de produire au vendeur, dans ce même délai, le récépissé de dépôt complet de sa demande. A défaut, le compromis sera caduc sans indemnité de part ni d'autre, si bon semble à l'Eurométropole de Strasbourg.

La promesse de vente devra être signée dans un délai de trois mois à compter de l'approbation de la présente vente par la Commission permanente de l'Eurométropole. A défaut, l'Eurométropole se réserve le droit de se délier de ses engagements envers la société Habitation Moderne.

Le délai de réalisation des susdites conditions suspensives est fixé au 30 octobre 2019. L'acte de vente devra être signé au plus tard le 15 décembre 2019.

Au cas où les conditions suspensives étant remplies, l'acquéreur ne régulariserait pas l'acte authentique de vente, il devra verser au vendeur une somme équivalente à dix pour cents (10%) du prix de vente à titre de dommages et intérêts.

Adopté

38 Signature d'un protocole d'accord foncier tripartite et d'un avenant au bail emphytéotique entre la ville de Strasbourg et la société d'exploitation hôtelière du palais gestionnaire de l'hôtel Hilton avenue Herrenschmidt à Strasbourg dans le cadre du projet de Parc des Expositions.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le protocole d'accord foncier à conclure entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole et la société d'exploitation hôtelière du palais ou toute autre personne morale qui se substituerait à elle.
- la modification dans le cadre d'un avenant au bail emphytéotique de l'emprise foncière du bail emphytéotique entre la ville de Strasbourg et la société d'exploitation hôtelière du palais ou toute autre personne morale qui se substituerait à elle suivante :
- la mise à disposition par la ville de Strasbourg au profit de la société d'exploitation hôtelière du palais des parcelles cadastrées section :
 - AM n°78/6 de 13.82 ares lieu-dit SCHILTIGHEIMER MATT
 - AN n°58/29 de 7.41 ares lieu-dit SCHILTIGHEIMER MATT

En contrepartie, la soustraction du bail emphytéotique consenti à la société d'exploitation hôtelière du palais de la parcelle cadastrée :

- AM (2)/33 de 21.24 ares issue de la parcelle cadastrée section AM n°51/33 de 114.03 ares lieu-dit avenue HERRENSCHMIDT

Il est précisé que la modification de l'emprise d'entraînera aucune augmentation de la redevance due aux termes du bail emphytéotique, ni aucune autre modification ;

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le protocole d'accord foncier tripartite et l'avenant au bail emphytéotique avec la société d'exploitation hôtelière du palais ou toute autre personne morale qui se substituerait à elle, ainsi que tout acte ou document concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté

39 Vente des lots de copropriété des parkings P1 et P2 de l'ensemble immobilier de la copropriété du sous-sol du complexe « Centre Halles ». Avenant à la convention de transfert de gestion du 14 janvier 2016

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1/ la vente par la Ville des lots de copropriété, dont elle est propriétaire, dans la copropriété du sous-sol de la place des Halles, sous condition suspensive, de la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg en sa séance du 29 juin 2018 décidant de la désaffectation effective des lots et la sortie du service public du stationnement desdits lots dans les parkings P1/P2, avec effet à la date de cession des biens par la Ville.

S'agissant des lots cadastrés comme suit :

VILLE DE STRASBOURG

Sect.	Numéro		Contenance		
			ha	a	ca
73	145/24	Place des Halles		21	36
73	146/24	Place des Halles		15	15
73	147/24	Rue du Marais Vert		29	68
73	148/24	20 Place des Halles		38	58
73	149/24	3 quai Kléber		21	60
73	150/24	Rue du Marais Vert		34	7
73	151/24	Rue du Marais Vert		14	32
73	152/24	24 Place des Halles		19	57
73	153/24	Quai Kléber		24	9
73	155/24	Rue du Marais Vert		25	62
73	156/24	Quai Kléber		1	88
73	157/20	Rue d'Ingwiller		10	44
73	159/25	24 Place des Halles			95
73	180/24	Place des Halles		32	30
73	181/24	Place des Halles		37	74

S'agissant de l'ensemble des lots de copropriété, pour un total de 47 823 / 100 000, ainsi que les tantièmes de parties communes y afférents.

Au profit de la SAS composée par PARCUS et la SERS, ou toute autre société créée ou à créer par les membres du groupement, ou directement par l'une des sociétés membres du groupement

2/ l'inscription dans l'acte de vente à intervenir des clauses suivantes :

- Une clause liant l'affectation de l'immeuble

Le vendeur stipule, ce que l'acquéreur accepte, et ce pour une durée de dix ans à compter des présentes, de ne pas modifier l'affectation des surfaces destinées au stationnement, sans l'accord de la ville de Strasbourg.

En cas de cession à un tiers conformément aux prescriptions ci-après établies, l'acquéreur devra imposer à son propre sous-acquéreur l'obligation de respecter le présent engagement. Une copie authentique des contrats de vente respectifs devra être remise au vendeur des présentes, aux frais du nouvel acquéreur.

- Une clause interdisant la revente sans l'accord de la Ville :

L'acquéreur s'interdit de revendre le bien dans un délai de dix ans à compter de la signature de l'acte de vente sans l'accord préalable de la ville de Strasbourg.

- Une clause d'intéressement :

En cas de mutation de l'immeuble dans les dix années, à compter de la signature de l'acte de vente, pour le tout ou pour partie, pour un prix ou une valeur hors droit et frais de mutation supérieur au prix stipulé dans la délibération de cession augmenté des frais et droits afférents à l'acte de vente, et majoré des frais d'embellissement du bien, justifiés par des factures, l'acquéreur versera à la ville de Strasbourg un intéressement correspondant à 50 % de la plus-value réalisée, étant précisé que cette plus-value sera égale à la différence positive entre la valeur de la mutation et la valeur d'acquisition ainsi déterminée, après déduction de l'impôt sur la plus-value afférente à la mutation. Dans l'hypothèse d'un apport en société ou d'un échange de l'immeuble, il sera pris en compte pour la valeur de la mutation, la valeur déclarée. En revanche, en cas de mutation dans les mêmes conditions, il ne pourra être imposée à la collectivité venderesse une demande de participation quelle qu'elle soit en cas de moins-value.

3/ la conclusion, le cas échéant, d'une promesse de vente dans les trois mois suivant la délibération avec paiement d'une indemnité d'immobilisation de 10 % de la valeur de l'offre, soit 1 550 000 €,

4/ la conclusion de l'acte de vente définitif dans les six mois suivant la délibération, passée cette date la Ville se considérera comme déliée de tout engagement,

5/ la modification du périmètre de la convention de transfert de gestion relative aux parkings des Halles, signée le 14 janvier 2016 entre l'Eurométropole et la Ville, par retrait des lots de copropriété dans les parkings P1/P2, au jour de la conclusion de l'acte de vente.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer :

- l'acte de vente ou le cas échéant la promesse de vente et à prendre toute mesure d'exécution de la délibération,
- l'avenant à la convention de transfert de gestion des parkings des Halles signée le 14 janvier 2016 entre l'Eurométropole et la Ville.

Adopté

40 Lancement d'une procédure de concession relative à l'exploitation du parking P3 des Halles

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le principe d'une concession de service public relative à l'exploitation et la rénovation du parking P3 des Halles pour une durée de 15 ans,
- les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le concessionnaire.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte, à accomplir toutes les formalités nécessaires et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la délibération, en particulier pour le lancement et la mise en œuvre de la procédure de concession de service public.

Adopté

**41 Lancement par l'Eurométropole de Strasbourg d'une procédure de concession relative aux parkings Wodli et Gare courte durée.
Avis à donner - article L5211-57 du CGCT**

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable au lancement, par l'Eurométropole, d'une procédure de concession (délégation de service public) relative à l'exploitation des parkings Wodli et Gare courte durée.

Adopté

42 Vélos partagés en libre-service - Fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public.

Il est demandé au Conseil d'approuver la mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public pour les vélos partagés en libre-service déployé par des opérateurs privés et de décider d'une redevance d'un montant de 20€ par vélo et par an.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les arrêtés nécessaires.

Adopté

43 Vente d'un immeuble à usage d'entrepôt 8c rue de Chalon sur Saône à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver la vente au profit de la SCI Rhin et Communication ou toute personne morale qui s'y substituerait avec accord de la Ville de Strasbourg, du lot de copropriété n°12 sis à Strasbourg, 8 C rue de Chalon Sur Saône cadastré :

Ban de Strasbourg

Section HV n° 173 de 43,56 ares et n°179 de 11,52 ares

Lot n°12 pour 1799/1000 et les tantièmes de PC y afférents

au prix de 183 000 € (cent quatre-vingt trois mille euros) hors frais et taxes divers éventuellement dus par l'acquéreur,

La vente sera assortie des conditions suivantes :

- l'acquéreur s'interdit de revendre le bien dans un délai de cinq (5) ans à compter de la signature de l'acte de vente sans l'accord préalable de la ville de Strasbourg. Cette restriction au droit de disposer sera inscrite au Livre Foncier. Cette obligation sera à la charge du premier acquéreur et à tout nouvel acquéreur en cas de vente ultérieure du bien immobilier dans ledit délai.
- L'acquéreur prendra le bien vendu en l'état où il se trouve le jour de l'entrée en jouissance, sans aucune garantie de la part du vendeur pour raison soit de l'état du sol et du sous-sol à raison de fouilles ou excavations qui auraient pu être pratiquées sous le terrain, de mitoyenneté, d'erreur, d'omission dans la désignation du bien immobilier ou de la structure du bâtiment. La ville ne garantit pas l'état structurel du bâtiment. L'acquéreur déclarera avoir visité les lieux et prendra le bien en l'état sous sa seule responsabilité et à ses frais.

Cette vente pourra le cas échéant être précédée d'un compromis de vente.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté

44 Déconstruction 93 route de Mittelhausbergen.

Il est demandé au Conseil de constater la désaffectation de l'intégralité de l'immeuble sis au 93 route de Mittelhausbergen à Strasbourg et d'approuver la déconstruction de l'immeuble sis au 93 route de Mittelhausbergen à Strasbourg.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

Adopté

45 Projet de rénovation urbaine de Strasbourg-Hautepierre - Déclassement d'emprises du domaine public de voirie- Avis du conseil municipal - Article L. 5211-57 du code général des collectivités territoriales.

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable au projet de déclassement du domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg des emprises de voirie sises avenue Tolstoï et avenue Molière à Strasbourg-Hautepierre, maille Catherine, à savoir les parcelles cadastrées :

section LP, numéro (1)/615, sise avenue Molière
section LP, numéro 617/171, sise lieu-dit Kirschhecklein (avenue Molière)
section LP, numéro (2)/1233, sise lieu-dit Kleinschurmfeld (avenue Molière)
section LP, numéro (3)/1640, sise lieu-dit Kirschhecklein (avenue Molière)
section LP, numéro 1641/171, sise lieu-dit Kirschhecklein (avenue Tolstoï)
section LP, numéro 1645/70, sise place Flaubert
section LP, numéro 1647/79, sise lieu-dit Kleinschurmfeld (avenue Molière)
section LP, numéro (4)/1881, sise lieu-dit Kirschhecklein (avenue Tolstoï).

Adopté

46 Projet de rénovation urbaine (PRU) de Hautepierre - Maille Brigitte - Régularisations foncières avec la société NEOLIA - Avis du conseil municipal - Article L. 5211-57 du code général des collectivités territoriales.

Il est demandé au Conseil d'émettre :

- un avis favorable au projet d'échange foncier à intervenir entre l'Eurométropole de Strasbourg et la société NEOLIA, consistant en :

- l'acquisition, par l'Eurométropole de Strasbourg auprès de la société NEOLIA, des parcelles cadastrées suivantes :

commune de Strasbourg

section LP, numéro 1908/241, sise rue Gioberti, d'une surface de 0,39 are,

section LP, numéro 1252/241, sise rue Gioberti, d'une surface de 0,07 are

- en contrepartie la cession, par l'Eurométropole de Strasbourg à la société NEOLIA, des parcelles cadastrées suivantes :

commune de Strasbourg

section LP, numéro 1244/241, sise rue Gioberti, d'une surface de 0,40 are

section LP, numéro 1245/241, sise rue Gioberti, d'une surface de 3,79 ares

L'échange est réalisé sans soulte.

- un avis favorable au classement de ces parcelles dans le domaine public viaire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Adopté

47 Avis relatif au classement d'office dans le domaine public métropolitain de la rue de la Licorne à Strasbourg-Cronenbourg - Validation du recours aux dispositions de l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme - Approbation de la composition du dossier d'enquête publique (avis du Conseil Municipal - art. L. 5211-57 du CGCT).

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable au projet de l'Eurométropole de Strasbourg et d'engager une procédure de classement d'office en application des articles L. 318-3 et R.318-10 et suivants du Code de l'urbanisme pour intégrer au domaine public la rue de la Licorne à Strasbourg-Cronenbourg ;

Il est également demandé au Conseil d'approuver l'ouverture d'une enquête publique et de valider la composition du dossier d'enquête publique.

Adopté

48 Projet de rénovation urbaine (PRU) de Hautepierre - Régularisations foncières avec la SERS - Avis du conseil municipal - Article L. 5211-57 du code général des collectivités territoriales.

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable au projet d'acquisition, par l'Eurométropole de Strasbourg auprès de la société d'aménagement et d'équipement de la région de Strasbourg, à l'euro symbolique sans paiement de prix, des emprises foncières telles que listées ci-dessous :

Ban communal de Strasbourg, quartier de Hautepierre, maille Athena, trente-huit parcelles représentant une surface totale de 318,94 ares :

section LS, numéro 464/88, d'une surface de 6,52 ares, sise lieu-dit Spendersanwand

section LS, numéro 466/88, d'une surface de 7,88 ares, sise lieu-dit Spendersanwand

section LS, numéro 475/97, d'une surface de 7,39 ares, sise lieu-dit Spendersanwand

section LS, numéro 477/97, d'une surface de 3,98 ares, sise lieu-dit Spendersanwand

section LS, numéro 479/99, d'une surface de 4,09 ares, sise lieu-dit Spendersanwand

section LS, numéro 481/100, d'une surface de 29,19 ares, sise lieu-dit Spendersanwand

section LS, numéro 482/70, d'une surface de 6,42 ares, sise lieu-dit Gallenacker

section LS, numéro 524/71, d'une surface de 29,34 ares, sise lieu-dit Gallenacker
section LS, numéro 526/69, d'une surface de 5,36 ares, sise lieu-dit Gallenacker
section LS, numéro 544/217, d'une surface de 9,47 ares, sise lieu-dit Spendersanwandweg
section LS, numéro 551/90, d'une surface de 18,91 ares, sise lieu-dit Spendersanwand
section LS, numéro 574/28, d'une surface de 37,33 ares, sise avenue Racine
section LS, numéro 576/82, d'une surface de 3,13 ares, sise rue Albert Calmette
section LS, numéro 580/90, d'une surface de 38,84 ares, sise avenue Racine
section LS, numéro 582/249, d'une surface de 3,29 ares, sise avenue Racine
section LS, numéro 584/110, d'une surface de 4,54 ares, sise avenue Pierre Corneille
section LS, numéro 587/105, d'une surface de 6,44 ares, sise avenue Pierre Corneille
section LS, numéro 640/53, d'une surface de 0,47 are, sise lieu-dit Gallenacker
section LS, numéro 658/88, d'une surface de 6,95 ares, sise boulevard La Fontaine
section LS, numéro 660/88, d'une surface de 2,75 ares, sise boulevard La Fontaine
section LS, numéro 662/90, d'une surface de 3,41 ares, sise boulevard La Fontaine
section LS, numéro 664/249, d'une surface de 0,79 are, sise boulevard La Fontaine
section LS, numéro 666/110, d'une surface de 3,90 ares, sise boulevard La Fontaine
section LS, numéro 668/105, d'une surface de 1,22 are, sise boulevard la Fontaine
section LS, numéro 711/82, d'une surface de 16,87 ares, sise rue Henri Bergson
section LS, numéro 734/64, d'une surface de 11,55 ares, sise lieu-dit Gallenacker
section LS, numéro 736/61, d'une surface de 8,64 ares, sise lieu-dit Gallenacker
section LS, numéro 738/56, d'une surface de 17,76 ares, sise lieu-dit Gallenacker
section LS, numéro 740/216, d'une surface de 0,77 are, sise lieu-dit Gallenacker
section LT, numéro 130/31, d'une surface de 1,45 are, sise lieu-dit Spendersanwand
section LT, numéro 150/40, d'une surface de 7,11 ares, sise lieu-dit Spendersanwand
section LX, numéro 293/55, d'une surface de 1,15 are, sise lieu-dit Kleinneugebreit
section LX, numéro 294/52, d'une surface de 0,06 are, sise lieu-dit Kleinneugebreit
section LX, numéro 301/61, d'une surface de 4,08 ares, sise lieu-dit Kleinneugebreit
section LX, numéro 332/57, d'une surface de 2,56 ares, sise lieu-dit Gallenackerweg
section LX, numéro 334/55, d'une surface de 0,69 are, sise lieu-dit Kleinneugebreit
section LX, numéro 336/55, d'une surface de 2,61 ares, sise lieu-dit Kleinneugebreit
section LX, numéro 338/55, d'une surface de 2,03 ares, sise lieu-dit Kleinneugebreit

Ban communal de Strasbourg, quartier de HautePierre, maille Brigitte, treize parcelles représentant une surface totale de 35,32 ares :

section LP, numéro 1276/241, d'une surface de 0,26 are, sise lieu-dit Rheinuell Gegen Neubrunnenweg
section LP, numéro 1337/241, d'une surface de 1,38 are, sise avenue Cervantes
section LP, numéro 1345/241, d'une surface de 0,54 are, sise avenue Racine
section LP, numéro 1399/241, d'une surface de 3,27 ares, sise lieu-dit Rheinuell Gegen Neubrunnenweg
section LP, numéro 1638/(1), d'une surface d'environ 22 ares, sise lieu-dit Rheinuell Gegen Neubrunnenweg
section LP, numéro 1950/241, d'une surface de 0,30 are, sise rue Gioberti
section LP, numéro 1951/241, d'une surface de 0,50 are, sise rue Gioberti
section LR, numéro 606/20, d'une surface de 0,02 are, sise lieu-dit Neuweg Gegen Den Strenweg

section LR, numéro 607/20, d'une surface de 0,01 are, sise lieu-dit Neuweg Gegen Den Strenweg

section LR, numéro 609/20, d'une surface de 0,06 are, sise avenue Pierre Corneille

section LR, numéro 632/20, d'une surface de 5,20 ares, sise avenue Pierre Corneille

section LR, numéro 686/20, d'une surface de 1,42 are, sise avenue Pierre Corneille

section LR, numéro 691/20, d'une surface de 0,36 are, sise rue Paul Eluard

Ban communal de Strasbourg, quartier de HautePierre, maille Catherine, trois parcelles représentant une surface totale de 24,70 ares :

section LP, numéro 708/70, d'une surface de 0,52 are, sise lieu-dit Niemand

section LP, numéro 1790/70, d'une surface de 13,13 ares, sise place Flaubert

section LP, numéro 1833/171, d'une surface de 11,05 ares, sise lieu-dit Kirschhecklein

Ban communal de Strasbourg, quartier de HautePierre, maille Eléonore, sept parcelles représentant une surface totale de 54,57 ares :

section LS, numéro 569/196, d'une surface de 0,04 are, sise boulevard La Fontaine

section LR, numéro 603/20, d'une surface de 6,29 ares, sise avenue Pierre Corneille

section LS, numéro 593/197, d'une surface de 9,50 ares, sise boulevard La Fontaine

section LS, numéro 594/197, d'une surface de 2,94 ares, sise boulevard La Fontaine

section LS, numéro 717/196, d'une surface de 5,02 ares, sise boulevard La Fontaine

section LS, numéro 720/196, d'une surface de 3,47 ares, sise boulevard La Fontaine

section LS, numéro 755/196, d'une surface de 27,31 ares, sise boulevard La Fontaine

Ban communal de Strasbourg, quartier de HautePierre, maille Jacqueline :

section LP, numéro 498/337, d'une surface de 0,56 are, sise lieu-dit Rheinuell Gegen Kirschheck

Ban communal de Strasbourg, quartier de HautePierre, maille Karine, neuf parcelles représentant une surface totale de 40,99 ares :

section KW, numéro 801/130, d'une surface de 0,12 are, sise avenue Racine

section KW, numéro 833/130, d'une surface de 0,01 are, sise avenue Molière

section KW, numéro 851/130, d'une surface de 0,85 are, sise avenue Racine

section KW, numéro 854/130, d'une surface de 1,10 are, sise rue Boileau

section LP, numéro 766/397, d'une surface de 1,66 are, sise avenue Molière

section LP, numéro 941/171, d'une surface de 31,94 ares, sise lieu-dit Kirschhecklein

section LP, numéro 944/10, d'une surface de 2,44 ares, sise lieu-dit Hohlgass Gegen Den Riethwe

section LP, numéro 946/171, d'une surface de 0,32 are, sise lieu-dit Kirschhecklein

section LP, numéro 1606/171, d'une surface de 2,55 ares, sise chemin Jean Cocteau.

Adopté

49 Relocalisation du district de nettoyage Nord-Est "Rue Lauth" sur un nouveau site Quai Jacoutot à Strasbourg (article L 5211-57 CGCT).

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable au projet de l'Eurométropole de Strasbourg de relocalisation du district de nettoyage Nord-Est sur un nouveau site Quai Jacoutot et d'approuver le principe de cession, au profit de l'Eurométropole de Strasbourg, du terrain nécessaire à la réalisation du projet qui fera l'objet d'une délibération ultérieure de vente.

Adopté

50 Gestion des Réserves naturelles nationales du Rohrschollen et de Neuhof - Illkirch.

Il est demandé au Conseil d'approuver, pour la Réserve naturelle nationale de l'Ile du Rohrschollen :

- la synthèse du bilan d'activité 2017,
- le compte de résultat 2017,
- le budget prévisionnel 2018,
- le plan de gestion 2018-2022 * .

Pour la Réserve naturelle nationale de Strasbourg - Neuhof - Illkirch - Graffenstaden :

- la synthèse du bilan d'activité 2017,
- le compte de résultat 2017,
- le budget prévisionnel 2018,
- le plan de gestion 2018-2022 * .

Il est également demandé au Conseil de valider :

- la prise en charge pour la durée du plan de gestion des opérations liées à l'accueil du public dont en particulier la sécurisation des chemins et des usagers pour un montant annuel de 120 000€ pour la RNN de Neuhof - Illkirch et 55 000€ pour la RNN du Rohrschollen,
- la participation financière aux opérations :
- de régulation du sanglier par piégeage dans la RNN de Neuhof - Illkirch,
- de maintenance des ouvrages dont la Ville est propriétaire sur la RNN du Rohrschollen,

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions financières et l'ensemble des documents pour la mise en œuvre des actions pour la gestion des RNN de l'Ile du Rohrschollen et du massif forestier de Strasbourg - Neuhof - Illkirch - Graffenstaden,

le conservateur de la réserve naturelle à mettre en œuvre l'ensemble des opérations des plans de gestion présentées dans le cadre du budget arrêté par le comité de gestion.

***Documents détaillés consultables à l'adresse suivante jusqu'au 30 juin 2018 :**

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=eK9gPTJCDQImQOL7vrsSXD>

Ou sur simple demande auprès du service Espaces verts et de nature.

Adopté

51 Installation classée pour la protection de l'environnement - projet de stockage de matières combustibles et de polymères à Strasbourg - société SCI EGL BREST.

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement présentée par la société SCI EGL BREST pour le stockage de polymères et de matières combustibles.

Il est également demandé au Conseil de demander à l'entreprise :

- d'étudier un renforcement des mesures visant à prévenir les actes de malveillance sur le site,
- de limiter les émissions dans l'atmosphère en faisant appel à une flotte de véhicules équipés des dispositifs de dépollution les plus efficaces,
- d'associer aux travaux de création du bassin d'orage la mise en place de bordures périphériques et vérifier l'étanchéité des réseaux de collecte internes.

Adopté

52 Restructuration du stade de la Meinau : participation financière de la Ville de Strasbourg

Il est demandé au Conseil d'approuver le principe de participation financière de la ville de Strasbourg au projet de rénovation du stade de la Meinau, suivant des modalités qui restent à définir dans la cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au montage juridico-financier du projet engagée par l'Eurométropole.

Adopté

53 Subventions à des actions soutenues au titre de l'appel à projets du Contrat de Ville (troisième étape), du dispositif Ville Vie Vacances et de la signature d'une Convention Pluriannuelle d'objectifs avec l'association AGATE Neuhof.

Il est demandé au Conseil d'attribuer :

- au titre de la **Direction de projet Politique de la ville**, les subventions suivantes :

Association Ballade « Orchestre sans papier : le c(h)oeur d'Ampère »	1 000 €
ARSEA « Alias forum »	1 200 €
Collège Jacques Twinger « La porte des étoiles : Mettre en valeur le travail réalisé dans le cadre du conseil école-collège »	1 350 €
NADI CHAABI « Construisons le mieux vivre ensemble »	5 000 €
« Les discriminations parlons-en »	2 000 €
« Raconte-moi la laïcité »	1 000 €
Wonder Wiz'Art « Citoyens et artistes » - Financement de l'aménagement de la Place des Frères Grimm (3 000 €) et de l'abécédaire créatif (3 000 €)	9 000 €
« PortLand » - Financement de l'action le Héros de ma life (3 000 €)	6 000 € 3 000 €
Association Horizome « Les jardins partagés au pied des immeubles de HautePierre »	1 000 €
Association Rond Central « Ecole Albert Legrand – Ampère – La pause méridienne, le RDV de la semaine »	1 500 €
Association Les Francas « Petite Ourse »	3 000 €
Association pour l'accès au droit pour les enfants et pour les jeunes – THEMIS « Conseil de quartier des enfants »	8 000 €
Collège Lezay Marnesia « Mieux se connaître pour mieux vivre ensemble »	1 000 €
Collège Solignac « Web Radio des établissements scolaires du Neuhof »	1 500 €

Pôle Sud	7 000 €
« Trajets phéno Meinau »	
Drugstore	4 000 €
« Ligne D »	
Centre Social et Culturel de la Meinau	3 000 €
« Le groupe de soutien aux parents fête ses 20 ans »	
Centre Social et Culturel du Neuhof	9 600 €
« VVV - A la découverte du Portugal »	1 500 €
« VVV - Camping au soleil »	800 €
« VVV été 2018 - le Neuhof fait son cinéma »	1 500 €
« VVV été 2018 - notre planète pour demain »	1 800 €
« VVV - Italie...la renaissance »	2 500 €
« VVV - Chalet au feu de bois »	1 500 €
Centre Social et Culturel de Hautepierre	800 €
« VVV - Semaine des Cultures Urbaines #3 – Toussaint »	
Association Unis Vers le Sport	800 €
« VVV - Mission solidaire Sénégal »	
Association Joie et Santé Koenigshoffen	3 000 €
« VVV – Eté jeunes 2018 »	
Association Solidarité Culturelle	700 €
« VVV - Séjour d'un groupe de jeunes filles »	
Centre Social et Culturel du Fossé des Treize	1 000 €
« VVV 2018 "A chacun son rythme" quartier Halles/Tribunal et quartier Gare/Laiterie »	
Association Lupovino	4 800 €
« VVV - Découverte de sports atypiques »	2 000 €
« VVV - Stage d'Equitation »	800 €
« VVV Séjour Sport et Nature du 15 au 18 juillet 2018 »	2 000 €
Centre Social et Culturel de la Montagne Verte	2 000 €
« VVV – des vacances sportives et numériques »	

Association les Disciples	3 600 €
« VVV – E42 – Un été à Strasbourg »	500 €
« VVV – E41 – Un été à Strasbourg »	500 €
« VVV – E40 – Nature et découverte »	1 300 €
« VVV – E439 – Nature et découverte »	1 300 €
Association Médiation Insertion (AMI) Hautepierre	2 100 €
« VVV – Eté »	1 300 €
« VVV – Toussaint »	800 €
SCOP Artenréel	500 €
« VVV - Mon selfie d'Halloween 2 »	
Centre de loisirs de la Jeunesse – Police Urbaine	7 500 €
« VVV – Hiver Printemps 2018 »	1 500 €
« VVV – 2 ^{ème} semestre 2018 été automne fêtes de fin d'année »	6 000 €
Association Jalmik	3 300 €
« VVV – Marre et honnête »	800 €
« VVV – Ptiot Percut »	2 500 €
Association MX Stadium	1 200 €
« VVV – A deux roues je maîtrise »	
Centre Social et Culturel de l'Elsau	300 €
« VVV – Echange culturel à Marseille »	
Association l'Eveil Meinau	2 500 €
« VVV – Camp d'été : le village Pow Wow 2 ^{ème} édition »	

- au titre de la **Direction de la culture**, les subventions suivantes :

Collège du Stockfeld	3 800 €
« Classes à parcours artistiques »	
Les Francas	3 000 €
« C'est mon patrimoine »	
Association Plurielles	2 000 €
« Au-delà des mots pour se dire »	
Association Médiation Insertion (AMI) Hautepierre	1 000 €
« Expression théâtrale »	

- au titre de la **Direction des solidarités et de la santé**, les subventions suivantes :

o **Solidarités : Parcours linguistiques**

CPCV Est « Formation linguistique au Neuhof »	9 400 €
Centre Social et Culturel du Fossé des Treize « Action linguistique tout public »	3 000 €

- au titre de la **Direction des solidarités et de la santé**, les subventions suivantes :

o **Santé**

VRAC « Un réseau de forums autour de l'alimentation durable dans les QPV strasbourgeois »	1 200 €
Migrations Santé Alsace « Favoriser l'accès à la santé en direction des populations migrantes »	6 000 €

- au titre du **Service Vie Associative**, les subventions suivantes :

Centre Social et Culturel du Fossé des Treize « Des temps festifs pour un quartier où il fait bon vivre »	2 500 €
Centre Social et Culturel du Fossé des Treize « Vélo école pour le QPV Laiterie »	2 000 €

- au titre de la Direction de l'Enfance et de l'Education la subvention suivante :

Association Le Furet « Le berceau de l'égalité »	1 500 €
--	----------------

Il est également demandé au Conseil d'approuver les dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 avec l'association Agate Neuhof et d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 avec l'association Agate Neuhof ainsi que les conventions financières et arrêtés afférents aux subventions.

Adopté

ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

54 Attribution subventions commerce et artisanat.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement des contributions suivantes :

Association du quartier des Tonneliers	6 600
Association L'Ill Rive Gauche	1 500
Association de la Rue du jeu des enfants	3 000
Association les Vitrines de Strasbourg	5 000
Association des commerçants et artisans du Neuhof du Stockfeld	3 000

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la décision d'attribution nécessaire.

Adopté

55 Attribution d'une subvention - Rue du Jeu des Enfants

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement par la ville de Strasbourg d'une subvention d'investissement de 32 800 € à l'association de la Rue du jeu des enfants pour la poursuite de la réalisation de l'opération intitulée « La nouvelle Rue du jeu des enfants » et d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document relatif à l'exécution de la délibération.

Adopté

56 Soutien à l'économie sociale et solidaire .

Il est demandé au Conseil de décider :

- de signer la Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec l'association VRAC,
- d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'association VRAC,
- d'attribuer une subvention de 5 000 € à la Chambre de consommation d'Alsace,

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les décisions d'attribution nécessaires.

Adopté

57 Conventions de mécénat en soutien au spectacle d'été 2018.

Il est demandé au Conseil d'approuver la mise en œuvre d'opérations de mécénat permettant de soutenir la réalisation du grand spectacle son, lumière et image de l'été 2018 ainsi que les conventions de mécénat.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à finaliser et à signer les conventions entre la Ville et les entreprises et à signer tout acte complémentaire ou rectificatif nécessaire à cet effet.

Adopté

58 Occupation à titre gracieux du restaurant du Baggersee.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'occupation à titre gratuit par l'association l'Atelier des locaux d'une surface globale d'environ 892 m² sis rue du Baggersee à Illkirch-Graffenstaden pour l'exercice des activités décrites au rapport. Cette occupation intervient à compter du 1^{er} décembre 2017 pour une durée de trois ans renouvelable expressément pour la même durée.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant :

- à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public relative aux locaux sis rue du Baggersee avec l'association l'Atelier,
- à authentifier ladite convention en vue de sa publication au livre foncier,
- à prendre tout acte, convention ou mesure nécessaire à l'exécution de la délibération.

Adopté

59 Attribution d'une subvention en faveur des 1ères rencontres internationales Science art méditation (SAM).

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention de 20 000 € à l'association Sciences art méditation pour l'organisation de ses premières rencontres éponymes et d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention y afférente.

Adopté

60 Attribution de subventions dans le cadre du fonds de soutien pour les projets de solidarité internationale.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de subventions aux associations suivantes :

- Association Imanga : 1 000 €
- Association BOASEM : 1 000 €
- Groupement des Educateurs sans frontières – GREF : 500 €
- Association Hope for Ghana : 1 000 €
- Enfants Espoir du Monde : 1 000 €
- Fédération des malades et handicapés du Bas-Rhin : 500 €
- Association Petit à Petit : 750 €
- Association Unis vers le Sport : 1 000 €
- Association Théâtre Tohu-bohu : 750 €
- Association Enfance en Guinée : 1 000 €
- Association Ecoles Champa Lao : 1 000 €
- Association Voix Libres : 1 000 €
- Association AFRANE : 1000 €
- Bureau des élèves de l'INSA Strasbourg : 750 €
- Association TR Monde : 750 €
- Association les Amis de Paksé : 1 000 €
- Association Union des Tchadiens en Alsace : 500 €
- Association Cycles et solidarité : 500 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les arrêtés d'attribution y afférents

Adopté

61 Attribution de subventions au titre des relations européennes et internationales.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- pour le Pôle solidarité et partenariats internationaux :
 - le versement d'une subvention de 6 000 € à l'association Zichron Menahem,
 - le versement d'une subvention de 4 000 € à l'association PasSages,
 - le versement d'une subvention de 1 000 € pour l'association C'est tout un art.

- Pour le Pôle Europe :
 - le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association Quinz'art,
 - le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association SPECQUE – Délégation de Strasbourg,
 - le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association Ensemble pour l'Europe de Strasbourg.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

Adopté

62 Reconduction du projet d'échange de jeunes volontaires européens dans le cadre du réseau du Club de Strasbourg (septembre 2018- août 2019).

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la reconduction du dispositif d'accueils et d'envois de jeunes volontaires européens dans le cadre du dispositif de Service Volontaire Européen (SVE),
- le versement mensuel à chacun des six jeunes volontaires européens accueillis au sein des services de la municipalité d'une bourse de 300 €, au cours de la période d'accueil, du mois de novembre 2018 au mois de mai 2019 inclus.

Il est également demandé au Conseil

- d'encaisser une recette d'approximativement 57 % des dépenses engagées par la Ville de Strasbourg (environ 25 855,20 €) de l'association ICE-Réseau Francophone, au terme du projet en 2019,
- d'encaisser une recette de 11 % des dépenses engagées par la ville de Strasbourg (5 000 €) du Ministère des affaires étrangères et du développement international au terme du projet en 2019.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte lié à la mise en œuvre de ce dispositif.

Adopté

63 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

Association Animation Vies de Quartiers	3 450 €
ELLESAUSSI	4 700 €
Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin - CDAFAL	1 700 €
Association Art Puissance Art	30 000 €
Les Talents de HautePierre	1 000 €
Compagnie Mistral Est	4 000 €
Association pour la création de l'Institut Européen d'Ethique Alimentaire	50 000 €
Dodekazz	17 500 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

Adopté

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ

64 Attribution de subventions aux associations socioculturelles.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1. l'allocation d'une subvention d'équipement :

Association d'Education Populaire Fritz Stephan	4 800 €
---	---------

Les crédits nécessaires, soit 4 800 €, sont ouverts sous Activités DL03 – Programme 7017 – Fonction 422 – Nature 20421 – dont le montant disponible avant le présent conseil est de 236 271 €.

2. l'allocation de subventions de fonctionnement :

Troc Savoirs, réseau d'échanges réciproques de savoirs de Strasbourg	2 500 €
Association Strasbourg Méditerranée	20 000 €

3. l'allocation de subventions pour projet :

Fédération départementale des Centres sociaux et socio-culturels du Bas-Rhin	3 000 €
Scouts et Guides de France	1 000 €

4. l'attribution d'une première tranche de subventions pour l'organisation d'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

Association Populaire Joie et santé Koenigshoffen	3 090 €
ARES - Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg	7 150 €
Association du centre social et culturel de l'Elsau	3 200 €
Association du centre social et culturel de Hautepierre – Le Galet	4 110 €
Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau	6 560 €
Association du centre social et culturel du Neuhof	4 830 €
Association du centre social et culturel de la Robertsau – Escalé	5 420 €
Association du centre socio-culturel du Fossé des Treize	6 610 €
Association du centre social et culturel Victor Schœlcher	7 810 €
Association du centre socio-culturel de Neudorf	4 850 €
Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts	1 220 €
Association du centre social et culturel de la Montagne-Verte	3 470 €
Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin	3 480 €
Centre culturel et social Rotterdam	5 460 €
Organisation populaire et familiale des activités de loisirs – OPFAL	3 890 €
Centre des Jeunes	6 290 €
Jeunesse Loubavitch de Strasbourg	10 810 €
Association d'éducation populaire St Ignace	3 200 €
Strasbourg Université Club	6 110 €
Association Lupovino	520 €
Association la Croisée des Chemins	10 060 €
Association Sportive P.T.T. de Strasbourg	2 210 €
Association Les Disciples	1 760 €
CSF APFS Neudorf	320 €

Association Porte Ouverte	1 460 €
Club Sportif de HautePierre	2 390 €
Garderie-Restaurant la Clé des Champs – Centre de loisirs et d’animation éducatifs	4 420 €
La Buissonnière de l’Aar	2 480 €
Unis vers le Sport	2 430 €
Ligue de l’enseignement Fédération départementale du Bas-Rhin – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin	2 720 €
Association Maison des jeux de Strasbourg	2 250 €
Association Sport et Loisirs Constantia	1 110 €
Association Eurométropole Strasbourg Taekwondo	1 400 €
TOTAL	133 090€

Il est également demandé au Conseil d’autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions et les décisions attributives relatives aux subventions.

Adopté

65 Renouvellement des Conventions Pluri annuelles d’Objectifs sur la période 2018 - 2021 entre la Ville de Strasbourg et les Centres Socio Culturels (CSC) et Espaces de Vie Sociale (EVS) dans le cadre de la démarche d’évaluation partagée inter financeurs.

Il est demandé au Conseil d’approuver le renouvellement des Conventions Pluri annuelles d’Objectifs conclues pour la période 2018-2021 entre la Ville de Strasbourg et les associations socioculturelles suivantes :

Association du centre socio-culturel du Fossé des Treize
 Association Porte Ouverte
 Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau
 Association du centre socio-culturel de Neudorf
 Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts
 Organisation populaire et familiale des activités de loisirs - OPFAL
 Association Gospel Kids

Il est également demandé au Conseil d’autoriser le Maire ou son représentant à signer ces conventions et tout document y afférent.

Adopté

66 Modification des statuts de la Fondation Stenger Bachmann.

Il est demandé au Conseil d'approuver les nouveaux statuts de la fondation Stenger Bachmann.

Adopté

67 Le projet éducatif local (PEL) et le projet éducatif de territoire (PEDT) 2018-2021.

Il est demandé au Conseil d'approuver les ambitions et les objectifs du Projet éducatif local (PEL) et d'autoriser le maire ou son représentant à le signer ainsi que le projet éducatif de territoire (PEDT) 2018-2021 et les avenants y afférents.

Adopté

68 Versement de subventions en faveur d'accueils de loisirs associatifs et en faveur de projets éducatifs au bénéfice des enfants, des professionnels et des parents.

Il est demandé au Conseil d'attribuer au titre de la Direction de l'enfance et de l'éducation, les subventions suivantes :

<i>CSC Cronenbourg - Victor Schoelcher</i>	<i>87 150 €</i>
<i>CSC Robertsau – L'Escale</i>	<i>56 958 €</i>
TOTAL	<i>144 108 €</i>

<i>Silence On Lit</i>	<i>2 500 €</i>
<i>Coopérative scolaire de l'école FINKWILLER</i>	<i>1 000 €</i>
TOTAL	<i>3 500 €</i>

<i>Association Académie de la petite enfance</i>	<i>1 000 €</i>
--	----------------

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le maire ou son-sa représentant-e à signer la convention de partenariat entre la Ville, l'Education nationale et l'association Silence On Lit.

Adopté

69 Ecole Maternelle Gutenberg- Extension restructuration

Il est demandé au Conseil d'approuver l'opération de création de salles supplémentaires dans l'école maternelle Gutenberg pour un montant de 1 600 000 € TTC conformément au programme ci-avant exposé ;

Il est également demandé au Conseil d'*autoriser le Maire ou son représentant* :

- à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures, conformément à la réglementation des Marchés Publics et à signer et exécuter tous les actes en résultant ;
- à signer les dossiers de demande de permis de démolir et de construire ;
- à lancer toutes les procédures administratives nécessaires ;
- à solliciter auprès du département du Bas-Rhin, de la région Grand Est, et des autres financeurs les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

Adopté

70 Achat de prestations de transport pour les déplacements d'enfants accueillis dans les établissements gérés par la direction de l'enfance et de l'éducation de la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'achat de prestations de transport pour les enfants accueillis dans les établissements gérés par la direction de l'enfance et de l'éducation de la ville de Strasbourg, par le biais d'accords cadre à bons de commande pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Les marchés se répartissent en différents lots :

- Marché de transport scolaire, sorties à horaires variables pour la ville de Strasbourg
 - Lot 1 : Sorties sur le temps scolaire
 - Sans montant minimum ni maximum
 - Lot 2 : Sorties organisées par les établissements de la petite enfance
 - Sans montant minimum ni maximum
 - Lot 3 : Evènementiel
 - Sans montant minimum ni maximum
- Marché de transport scolaire, sorties à horaires prédéfinis pour la ville de Strasbourg
 - Lot 1 : Transferts vers les piscines
 - Sans montant minimum ni maximum
 - Lot 2 : Transferts vers la patinoire
 - Sans montant minimum ni maximum
 - Lot 3 : Transferts sur le temps périscolaire
 - Sans montant minimum ni maximum
 - Lot 4 : Transferts vers les restaurants scolaires
 - Sans montant minimum ni maximum
 - Lot 5 : Circuits ALM

- Sans montant minimum ni maximum
- Lot 6 : Transferts vers le conservatoire de musique
- Sans montant minimum ni maximum

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à mettre en concurrence les prestations considérées conformément aux dispositions du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Adopté

71 Parcs sans tabac: Strasbourg engagée dans la lutte contre le tabagisme pour le bien être de ses habitants.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à prendre toutes dispositions pour mettre en œuvre et faire appliquer l'interdiction de fumer dans les aires de jeux et dans les parcs de Strasbourg.

Adopté

72 Evaluation d'impact en santé (EIS) sur le territoire du Port du Rhin : résultats et perspectives, pour un urbanisme favorable à la santé.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à mettre en œuvre les recommandations sur son territoire et dans le cadre de ses compétences.

Adopté

CULTURE ET SPORT

- 73 Reconduction du dispositif de la Carte Atout Voir pour :**
- la signature de la convention de partenariat entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ;
 - la signature de la convention de fonctionnement relative à la vente de la carte par la Boutique Culture.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentante à signer :

- la convention de partenariat avec l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que tous les avenants s'y référant,

- la convention de fonctionnement permettant à la Boutique Culture d'assurer la vente de la Carte Atout Voir pour le compte de l'Eurométropole de Strasbourg pendant la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021, ainsi que tous les avenants s'y référant.

Adopté

74 Renouvellement du conventionnement pluriannuel entre l'ensemble Accroche Note, l'Etat et la ville de Strasbourg pour la période 2018-2021.

Il est demandé au Conseil d'approuver la signature d'une convention de partenariat avec l'Etat et l'association Accroche Note et d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer cette convention.

Adopté

75 Attribution de subventions à des associations culturelles et décision modificative relative à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre l'Etat (DRAC Grand Est), la Ville de Strasbourg et Les Percussions de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions ci-après :

Artefact PRL	10 000 €
Dirty 8	15 000 €
Alsace Cinéma	3 500 €
Répliques	6 000 €
Weepers Circus	6 000 €
Accès Soir	4 000 €
Les 13 OR'IB – Atelier Mobile	12 000 €
L'Atelier du premier Acte	8 000 €
Théâtre de la Cruelle	7 000 €
La Soupe Compagnie	6 000 €
MIRA	7 000 €
Les Résidents du Tivoli	1 500 €
Répliques	5 000 €
Les Films du Spectre	25 000 €
La Cigogne Enragée	8 000 €

Institut d'Etudes Judiciaires	9 000 €
Les Amis de Notre Dame de Strasbourg	4 000 €
Théâtre National de Strasbourg	7 500 €
Les Colibris	3 000 €
La Chorale strasbourgeoise	3 600 €
Makers for change	5 000 €
Horizome	4 500 €
Université de Strasbourg	1 500 €
Orchestre d'Harmonie de l'Electricité de Strasbourg	2 000 €
Familangues	1 500 €
Théâtre Populaire de la Petite France	1 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions ainsi que la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre l'Etat (DRAC Grand Est), la Ville de Strasbourg et Les Percussions de Strasbourg portant sur la période 2018-2021.

Adopté

76 Autorisation de conclure des conventions de partenariat pour les activités artistiques et pédagogiques du Conservatoire pour l'année scolaire 2018-2019.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion au titre du Conservatoire à Rayonnement régional de Strasbourg des conventions nécessaires aux activités pédagogiques et artistiques de l'établissement pour l'année scolaire 2018/19 et les dépenses liées à ces activités dans le respect du budget alloué.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions suivantes nécessaires à la mise en œuvre des projets pédagogiques et artistiques du Conservatoire de Strasbourg pour l'année scolaire 2018/19.

- 1) Conventions d'utilisation d'un orgue
 - Collège Episcopal Saint-Etienne
 - Eglise du Bouclier
 - Eglise Sainte Aurélie
 - Eglise Sainte-Madeleine
 - Eglise réformée Saint-Paul
 - Eglise Saint-Pierre-Le-Jeune catholique
 - Eglise Saint-Pierre-Le-Jeune protestant
 - Eglise Saint-Pierre-Le-Vieux catholique
 - Eglise du Temple Neuf

- Paroisse Saint-Guillaume
- Paroisse Saint-Thomas

- 2) Conventions d'utilisation d'une salle
 - Eglise du Bouclier
 - Eglise des Dominicains
 - Eglise protestante du Neudorf
 - Eglise Saint-Aloïse
 - Eglise Sainte-Aurélie
 - Eglise Saint-Guillaume
 - Eglise Sainte-Madeleine
 - Eglise réformée Saint-Paul
 - Eglise Saint-Pierre-Le-Jeune catholique
 - Eglise Saint-Pierre-Le-Jeune protestant
 - Eglise Saint-Pierre-Le-Vieux
 - Eglise du Temple-Neuf
 - Espace Culturel Le Point d'eau – Ostwald
 - Espace René Cassin Bitche
 - Espace Rohan Saverne
 - L'Illiade
 - La Vill'A
 - Le Palais du Rhin – DRAC
 - Le PréO
 - Münsterhof

- 3) Conventions de partenariat
 - ABRAPA
 - Accent 4
 - Accroche Note
 - ADIAM du Bas-Rhin
 - AForgeP
 - AJAM
 - Alliance française
 - Alsace digitale
 - APECS (Association des parents d'élèves du conservatoire de Strasbourg)
 - Association des Amis de l'Alto
 - Association des Amis de l'Orgue de Saessolsheim
 - Association des enseignants de la composition en musique électro-acoustique
 - Association des trombonistes de France
 - Association des trombonistes du Bas-Rhin
 - Association européenne des conservatoires
 - Ballade
 - Ballet de l'Opéra national du Rhin
 - Ballet de Lorraine
 - Cadence
 - Caisse d'Épargne d'Alsace
 - CEAAC

- Centre national de la danse
- Centre socio-culturel du fossé des treize
- CIARUS
- Cinéma UGC
- CIRA
- Cité de la musique Paris
- Clé de sol
- Collège épiscopal Saint-Etienne
- Compagnie Blicke
- Compagnie mémoire vive
- Concerts Klassic
- Cross-média Culture
- Ecole de musique de Jacmel
- Ecole européenne
- Ecole Notre Dame de Sion
- EHPAD Danube
- Ensemble Linea
- Espace culturel Django Reinhardt
- Etablissement supérieur des arts de Lorraine
- Exosphère
- Festival Contretemps
- Festival de Fénétrange
- Festival de musique de Baden-Baden
- Festival de Wissembourg
- Festival Musica
- FEVIS
- Forum franco-allemand de jeunes artistes
- Foyer des jeunes travailleurs Neudorf
- Francis C. Lang
- FSMA
- Hanatsu Miroir
- Haute école des arts du Rhin
- Hopitaux Universitaires de Strasbourg
- INA
- Institut culturel italien
- IRCAM
- Jacmel dans tous mes rêves
- Jazzdor
- Junges Musikpodium Dresden-Venedig
- L'Imaginaire
- L'Oliphant
- La gaîté lyrique
- La Moustache
- La Laiterie Artefact
- La Philharmonie de Paris
- La Philharmonie de poche
- La traversière

- La Traversière
- L'Arrach'Chœur
- Le Maillon
- Le parlement de Musique
- Les conservatoires à rayonnement régional, départemental et communal
- Les Dominicains de Haute-Alsace
- Les Percussions de Strasbourg
- Les Savons d'Hélène
- Les sons de la rue
- Médiathèque André Malraux
- Musée Würth
- Musica Bayreuth
- Musikhochschul Dresden
- Musikhochschule Basel
- Musikhochschule Freiburg
- Musikhochschule Stuttgart
- Office du tourisme de Strasbourg
- Opéra national de Lorraine
- Opéra national du Rhin
- Opern Akademie Baden-Baden
- Orchestre d'harmonie de l'Electricité de Strasbourg
- Orchestre français des jeunes
- Orchestre Philharmonique de Berlin
- Orchestre universitaire de Strasbourg
- Orgue en France
- Pôle sud
- Sax and Co
- Soroptimist
- StrasSax
- Tanz Theater Wuppertal
- Téléthon
- TJP
- UNDC (Union Nationale des Directeurs de Conservatoires)
- Université d'Ottawa
- Université de Montréal
- Université de Strasbourg
- Université de Syracuse
- Université du temps libre
- Voix de Strass
- Wereldhave Management France (Rivétoile)
- Yamaha Europe

Adopté

77 Convention de partenariat entre le Centre allemand d'histoire de l'art, la Fondation Maison des Sciences de l'Homme et les musées de la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention de partenariat entre la Ville, le Centre allemand d'histoire de l'art et la Fondation Maison des Sciences de l'Homme et d'autoriser le Maire ou son représentant-e à signer tout document relatif à cette convention.

Adopté

78 Expositions du Musée Tomi Ungerer - Centre international de l'illustration.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'organisation par le Musée Tomi Ungerer – Centre international de l'illustration des accrochages suivants :

- « Gloire aux vainqueurs ! le retour à la France, Strasbourg 1918 – 1924 » (titre provisoire),
- « Tomi Ungerer. La critique US »

ces deux expositions auront lieu du 15 novembre 2018 au 17 mars 2019 pour un budget prévisionnel de 11 500 € pour les deux expositions

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à lancer et exécuter les procédures de marchés relatifs à ces événements, conformément aux règles de passations et aux délégations en vigueur.

Adopté

79 Enrichissement des collections.

Il est demandé au Conseil d'approuver, pour le musée de l'Ouvre Notre-Dame - arts du moyen âge, le dépôt d'une croix reliquaire par le conseil de fabrique de l'église de Wolxheim, d'une valeur de 150 000 € et d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document relatif à ce dépôt.

Adopté

80 Communiqué concernant l'enrichissement des collections au titre de l'année 2017.

Les musées de la ville de Strasbourg souhaitent porter à la connaissance des membres du conseil la politique dynamique d'acquisition ayant été menée pour l'année 2017 par l'ensemble des musées.

Communiqué

81 Stratégie de développement du futsal.

Il est demandé au Conseil d'approuver la démarche d'accompagnement d'un développement maîtrisé du futsal à Strasbourg, notamment par la réalisation de préaux sportifs et d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à solliciter, auprès du Centre National pour le Développement du Sport et des autres financeurs, les subventions pour la création d'équipements sportifs de type « préau futsal », et à signer tous les actes en résultant.

Adopté

82 Versement de subventions dans le cadre du dispositif d'aide à l'embauche d'emplois avenir pour les associations sportives strasbourgeoises.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement, au titre du dispositif pour l'embauche d'emplois d'avenir pour les associations sportives, d'une subvention pour chacune des associations sportives référencée ci- dessous pour un montant total de 24 000€ .

Associations	Disciplines	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
AS Pierrots Vauban	football	2	8 000 €
ASPTT Strasbourg	omnisport	2	8 000 €
FC Strasbourg Koenigshoffen 1906	football	2	8 000 €
TOTAL		6	24 000 €

Adopté

83 Bourses d'aide à la pratique sportive : versement du solde des subventions au titre de la saison sportives 2017/2018.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement, au titre du dispositif d'aide à la licence sportive, d'une subvention pour chacune des associations sportives référencées ci-dessous pour un montant total de **4 300 €**

Associations	Disciplines	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
AS Electricité de Strasbourg	Football	1	100 €
AS Musau	Football	3	300 €
Association Sportive Strasbourg	Basket	10	1 000 €
Cercle Sportif Neuhof	Football	3	300 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	Taekwondo	6	600 €
FC Egalité Strasbourg	Football	8	800 €
Hautepierre Badminton Club	Badminton	1	100 €
Mixsage	Karaté	7	700 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport	Karaté	4	400 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

84 Versement d'acomptes de subventions aux clubs Elite et Tremplin - sports collectifs - saison sportive 2018/2019.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement d'acomptes de subventions dans le cadre des activités de haut niveau amateur – sports collectifs - pour un montant total de 291 500 €, au titre de la saison sportive 2018/2019, aux associations sportives suivantes :

ASPTT Strasbourg	40 000 €
soutien aux activités de handball féminin => N1 : 31 000 €	
soutien aux activités de badminton => Top 12 : 9 000 €	
Association Strasbourg Handisport Passion Aventure	12 500 €
Soutien aux activités de handibasket => Nat B	
Neuhof Futsal	2 500 €
soutien aux activités de futsal => D2	

Rugby Club de Strasbourg	127 000 €
soutien aux activités de rugby masculin => Fédéral 1	
Strasbourg Université Club	8 500 €
soutien aux activités de volley-ball masculin => N2 : 2 500 €	
soutien aux activités de volley-ball féminin => N2 : 6 000 €	
Strasbourg Volley-Ball	12 000 €
soutien aux activités de volley-ball masculin => N2	
Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS	89 000 €
soutien aux activités de water-polo masculin => Pro A	

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

85 Versement de subventions au titre du haut niveau individuel.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de subventions, pour un montant total de 199 989 €, aux associations sportives ayant des athlètes inscrits-es sur la liste ministérielle des sportifs-ves de haut niveau 2018 selon la répartition suivante :

Activités Sportives, Culturelles et de Plein Air (ASCPA) (escalade)	3 375 €
ASL Robertsau (squash)	1 687 €
ASPTT Strasbourg (judo : 3 375 €) (haltérophilie : 3 375 €)	6 750 €
Aviron Strasbourg 1881 (aviron)	13 502 €
Ballet Nautique de Strasbourg (natation synchronisée)	53 164 €
Centre Ecole de Parachutisme d'Alsace (parachutisme)	3 375 €
Club d'Orientation Strasbourg Europe (course d'orientation)	1 687 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo (taekwondo)	10 970 €
Ill Tennis Club (tennis)	3 375 €
Judo Club de Strasbourg (judo)	3 375 €

Pédale d'Alsace (VTT)	3 375 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport (tir)	3 375 €
Skieurs de Strasbourg (ski alpin)	7 594 €
Société de Gymnastique Cronembourg (gymnastique rythmique)	3 375 €
Strasbourg Agglomération Athlétisme (S2A) (athlétisme)	13 502 €
Strasbourg Eaux Vives canoë-kayak	22 784 €
Strasbourg G.R.S. (gymnastique rythmique)	6 751 €
Strasbourg Université Club (escrime)	21 940 €
Team Strasbourg SNS – ASPTT - PCS (natation course: 3 375 € €) (plongeon : 6 751 € €)	10 126 €
Tennis Club de Strasbourg (tennis)	5 907 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

86 Versement de subventions d'équipement à diverses associations sportives strasbourgeoises.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'allocation de subventions pour un montant total de 87 392 € réparti comme suit :

Activités Sportives Culturelles de Plein Air Soutien à l'acquisition d'aires de réception et de matériel pour la pratique de l'escalade	11 000 €
ASL Robertsau Soutien à l'acquisition d'un chronomètre sur batterie avec trépied	730 €
Aviron Strasbourg 1881 Soutien à l'acquisition de bateaux	7 887 €

Ecole d'Equitation du Waldhof-Académie Equestre Soutien à l'acquisition d'un véhicule et de matériels spécifiques à l'activité équestre	42 841 €
Rowing Club de Strasbourg Soutien au renouvellement de volettes avec avirons	3 900 €
Strasbourg Eaux Vives Soutien à l'acquisition de bateaux et de matériel nautique	15 450 €
Aviron Strasbourg 1881 Soutien à la réalisation de travaux de réfection du bâtiment appartenant au club	2 959 €
Ecole d'Equitation du Waldhof-Académie Equestre Soutien à la réalisation de travaux dans la petite carrière.	2 625 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

87 Versement de subventions à diverses manifestations et associations sportives strasbourgeoises.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'allocation de subventions pour un montant total de **67 800 €** réparti comme suit :

AS Pierrots Vauban <i>Soutien aux activités du club pour la saison sportive 2018/2019</i>	15 000 €
ASL Robertsau <i>Compensation de la perte des créneaux squash de l'association lors des Internationaux de tennis de Strasbourg</i>	1 000 €
FC Kronembourg <i>Soutien aux activités du club pour la saison sportive 2018/2019</i>	15 000 €
Imana Volley <i>Soutien aux activités du club</i>	800 €
JEHM le Sport <i>Soutien à la participation de l'association à des compétitions internationales de ikaraté (discipline para-martiale) en 2018</i>	1 000 €
Rugby Club de Strasbourg <i>Soutien exceptionnel aux activités de l'équipe 1 pour la saison sportive 2017/2018</i>	20 000 €
AS Sourds de Strasbourg <i>Soutien à l'organisation du 100^e anniversaire du club</i>	2 000 €
Cercle d'Escrime de Strasbourg <i>Soutien à l'organisation du championnat de France fleuret séniors les 26 et 27 mai 2018 au gymnase Aristide Briand</i>	5 000 €

FC Olympique Strasbourg	1 500 €
<i>Soutien à l'organisation du festival Sport Citoyen au stade Exes du 27 au 29 avril 2018</i>	
Golf Club de Strasbourg	3 000 €
<i>Soutien à l'organisation, les 7 et 8 juillet 2017, de la Coupe de la ville de Strasbourg</i>	
Joie et Santé Koenigshoffen	3 000 €
<i>Soutien à l'organisation de tournois de football, basket et hockey sur gazon en 2018</i>	
Les Libellules de Strasbourg Basket Club	500 €
<i>Soutien à l'organisation des « 24 heures du basket » au gymnase Gutenberg les 22 et 23 juin 2018</i>	

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

COMMUNICATION(S)

88 Communication des actions entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes Grand Est concernant le précédent contrôle de suivi de la gestion de la Ville de Strasbourg

Il est demandé au Conseil de prendre acte des actions entreprises à la suite du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Grand Est présenté et débattu au Conseil municipal de Strasbourg le 26 juin 2017,

Le Conseil est informé que ce rapport sera communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués, laquelle synthèse sera présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmettra cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-9 du code précité.

Adopté

INTERPELLATIONS

**89 Interpellation de Mme Fabienne KELLER et M. Thierry ROOS :
"Activités industrielles : quels risques pour les futurs aménagements
résidentiels ?"**

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

**90 Interpellation de M. Thierry ROOS :
"Pour que l'on ne meurt plus dans les rues de Strasbourg"**

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

91 MOTION « STRASBOURG, CAPITALE EUROPEENNE

Adopté

Le Siège du Parlement européen de Strasbourg est régulièrement la cible de députés européens, de lobbies voire de fonctionnaires pour qui Bruxelles devrait être le siège unique du parlement.

Dans ce cadre, la récente déclaration de Madame Angéla MERKEL, sur la nécessité de recentrer les activités du Parlement Européen sur un seul site n'a pas manqué d'inquiéter les défenseurs de la seule Institution Européenne sur le territoire français.

L'interprétation des propos de la Chancelière allemande doit nous interpeller. Elle nous oblige à aller au-delà d'une simple condamnation formelle, qui, comme à chaque attaque contre le siège strasbourgeois du Parlement Européen, n'ira pas au-delà d'une déclaration de principe des autorités françaises rappelant leur attachement à l'esprit et à la lettre des Traités.

Face à ces remises en cause inacceptables et insidieuses des traités, il ne doit exister aucune ambiguïté dans la mobilisation des autorités locales et nationales en faveur de Strasbourg. Elle doit être sans faille, s'exprimer clairement et fortement jusqu'au plus haut niveau de l'Etat pour ne laisser aucun doute sur notre détermination à promouvoir le siège du parlement européen, sous peine de prêter encore plus le flanc à ceux qui souhaitent remettre en cause son statut de capitale européenne.

La remise en cause de Strasbourg, en tant que capitale européenne, ne serait pas seulement un affaiblissement pour la France mais pour l'Europe.

C'est pourquoi, les élus du Conseil municipal de Strasbourg, réunis en séance plénière ce lundi 25 juin 2018, appuyés par des motions adoptées par différentes collectivités du Grand Est :

- réaffirment leur engagement fort en faveur du rayonnement et du statut européen de Strasbourg, Capitale Européenne et capitale parlementaire de l'Europe, mais aussi

- en faveur du siège du Parlement européen à Strasbourg, et attendent après le sommet bilatéral franco-allemand, une parole forte et claire de la part du Président de la République ;
- demandent que des signes visibles soient donnés à Strasbourg à quelques mois des échéances électorales européennes ;
- souhaitent que la France fasse entendre sa voix au plus haut niveau et notamment, lors du prochain Conseil Européen.

ORIGINAL SIGNE

ROLAND RIES

Annexes au compte-rendu sommaire :

- **interpellations,**
- **détail des votes électroniques.**

Annexe au compte-rendu sommaire

du Conseil municipal du 25 juin 2018

les interpellations et leurs réponses

Jeanine BUCHI
Service des assemblées

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

Interpellations

89. Interpellation de Mme Fabienne KELLER et M. Thierry ROOS : "Activités industrielles : quels risques pour les futurs aménagements résidentiels ?"

Monsieur le Maire,

Il y a quinze jours, Strasbourg a connu un drame impressionnant avec l'explosion d'un silo à grain située dans la partie sud du quartier du Port du Rhin.

Nous souhaitons d'abord avoir une pensée pour les quatre personnes blessées lors de l'explosion. Nous leur exprimons tout notre soutien ainsi qu'à leurs familles.

Nous tenons également à saluer l'ensemble des forces de l'ordre et de secours qui se sont mobilisées pour mettre un terme à l'incendie qui a suivi l'explosion et sécuriser le secteur.

Un sinistre de cette nature ne s'était pas produit à Strasbourg depuis 1991. Une même explosion de ce type avait alors coûté la vie d'un employé d'un silo à grain le long du Bassin du Commerce.

Aujourd'hui, beaucoup de questions se posent après cet incident. Au-delà des leçons à tirer et des précautions à prendre afin d'éviter un nouvel accident, nous nous interrogeons sur l'impact qu'une telle déflagration pourrait avoir sur les habitants de la métropole.

En effet, l'explosion du silo a provoqué une dissémination dans l'air de particules d'amiante présentes dans le toit du bâtiment. Les experts ont estimé, heureusement, que la concentration dans l'air de ces particules n'a pas atteint un niveau suffisant pour présenter un risque sanitaire sur les quartiers résidentiels à proximité.

Mais cet incident nous rappelle surtout que la plupart des industries et bâtiments présentant des risques de danger installés au Port du Rhin ainsi qu'au Port au pétrole le sont à proximité immédiate de zones d'habitations actuelles ou futures. Les récents développements urbains, que ce soit l'aménagement du quartier des Deux-Rives, les extensions dans les quartiers du Neuhof, du Neudorf ou de la Robertsau interrogent quant à cette proximité et aux dispositions qui sont prises pour prévenir et se protéger des risques technologiques.

Monsieur le Maire, quelles sont les informations aujourd'hui à disposition des habitants sur ces risques et les précautions à prendre ? Quels moyens sont mis en œuvre par la collectivité pour les faire connaître ?

Par ailleurs, comment sont intégrés ces risques, revisités au vu de cet incident et de son impact, dans les réflexions qui entourent les projets d'aménagement à proximité des sites sensibles, notamment dans le secteur Deux-Rives ? Je rappelle qu'il y a une urbanisation importante à distance limitée, faible, d'importants silos.

Quels risques sanitaires pour les habitants des quartiers résiduels situés à proximité dans l'éventualité d'un nouvel accident ?

Nous vous remercions de vos éléments de réponse sur ce sujet, ou du process que vous allez mettre en œuvre pour évaluer les nouveaux cercles de dangers au vu de cet accident pour ce qui concerne la santé et la sécurité des Strasbourgeois.

Je vous remercie.

REPONSE :

Mme Kohler :

Madame la Conseillère,

Monsieur le Conseiller,

Il y a beaucoup de questions dans l'interpellation de Mme Keller. Donc, je vous prie de m'excuser, mais ça va être un petit peu technique dans les réponses que je vais pouvoir apporter.

Tout d'abord, je souhaiterais m'associer à ce qu'a dit Mme Keller par rapport aux victimes puisqu'il y a encore des personnes qui sont hospitalisées. dont l'une blessée très gravement.

Les silos sont connus pour être des sites sensibles où les risques d'explosion sont pris en compte avec le plus grand sérieux par les exploitants de ces installations, comme par les services de l'Etat qui sont en charge du suivi, du contrôle des installations classées pour la Protection de l'Environnement. La connaissance du risque est très précisément étudiée à partir de ces données de modélisation, notamment, du risque. Les règles d'urbanisme sont portées par le Préfet à la connaissance des Maires et du Président de l'Eurométropole et sont naturellement intégrées dans le plan local d'urbanisme.

Concrètement, le PLU reproduit les périmètres de dangers liés aux risques technologiques et naturels. Dans le cas de l'Eurométropole, ces périmètres figurent au niveau de zonages, dans le Plan de Vigilance qui, comme vous le savez, est opposable. Ce dispositif vise à assurer l'information de tous quant aux sites sensibles pour lesquels l'Etat établit des restrictions d'usage au cas par cas pour chaque établissement, tout en affirmant leur caractère obligatoire. L'ensemble de ces mesures de gestion est établi par l'Etat et le PLU en assure la synthèse.

Le PLU tient évidemment compte de la dangerosité de ces installations et des mesures de gestion établies spécifiquement pour concevoir le zonage de l'installation concernée, mais également des secteurs avoisinants. Ainsi, selon la nature du risque, il est possible d'envisager une mixité des fonctions urbaines ou, au contraire, une réduction de l'usage du sol aux seules activités industrielles.

Cette démarche de prévention des risques est complémentaire de celles des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), comme c'est le cas au Port aux Pétroles, où les scénarii d'accidents sont également modélisés et des règles d'urbanisme élaborées pour être annexées au PLU. En particulier, dans le cadre des PPRT, le dispositif est complété par un plan spécial d'intervention qui organise l'information des riverains et établit à l'avance les consignes à suivre en cas d'accident.

Dans le cas des silos, les phénomènes conduisant à un accident sont extrêmement rapides voire instantanés, il n'est donc pas opérant de prévoir des dispositifs d'évacuation préventifs ou de confinement. Lorsque l'accident survient, l'impact sur les personnes exposées dépend de l'efficacité des dispositifs constructifs de l'édifice, et donc du respect des règles d'urbanisme imposé et notamment des distances d'éloignement et du respect, naturellement, aussi, des consignes de sécurité par les agents travaillant dans l'entreprise.

Lors de l'accident du 6 juin, la spécificité du silo qui est composé d'un toit léger en plaque de fibrociment, a permis à l'énergie déployée par l'explosion de s'échapper vers le haut plutôt qu'horizontalement. Cela a donc permis de limiter la projection de débris. Les résultats des analyses puisque vous faisiez état de dispersion d'amiante, pour mesurer le taux d'amiante dans l'air, menées par une société spécialisée ont été rendus publics par la préfecture et montrent que jusqu'à 1,5 km autour du sinistre, seules 3 analyses sur 12 ont révélé la présence de fibre d'amiante, et ce, dans des proportions nettement inférieures aux normes édictées par le code de santé publique.

Plus généralement, Madame Keller, vous souhaitez être renseignées sur les modalités d'information de la population sur les risques majeurs. Cette communication est assurée grâce à un document qui s'appelle le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Je vous rappelle que nous avons voté à l'unanimité le 23 octobre 2017 son élaboration. Je dois dire que moi, quand je suis arrivée dans cette collectivité, j'ai constaté que nous n'étions pas en règle par rapport à l'élaboration du DICRIM qui aurait dû être fait depuis très longtemps. Donc, j'ai activé les services pour qu'on puisse lancer un marché. Le premier marché avait été rendu infructueux à défaut d'offre et donc là, nous nous apprêtons à mettre en place ce document d'information dans les plus brefs délais, donc dans les 6 mois à venir.

Ce document sera rendu public, non seulement sur le site de la Ville, mais nous allons par ailleurs en faire une synthèse qui sera distribuée très largement aux personnes concernées.

Voilà pour ce que je pouvais vous spécifier.

Concernant le secteur des Deux rives, il faut souligner, effectivement, la complexité des enjeux urbains. Aménager le territoire de façon responsable suppose la reconversion de friches et la mixité des fonctions urbaines, sans quoi notre modèle de ville, nous l'avons suffisamment rappelé, est celui de la périurbanisation généralisée avec son cortège de difficultés liées aux déplacements, pendulaires notamment.

Je souhaiterais conclure en disant que nous avons de toute façon, toujours besoin d'alimenter cette culture du risque, dans la collectivité et à l'échelle de notre territoire et que cet accident du 6 juin doit nous rappeler à cette obligation de vigilance permanente, en lien avec les services de l'Etat pour éviter que ce type d'évènement ne se reproduise.

Peut-être que Catherine Trautmann souhaitera aussi s'exprimer mais en tout cas nous nous mobilisons avec les services de l'Etat pour éviter que ce type d'incident puisse se reproduire.

S'ensuit un échange

90. Interpellation de M. Thierry ROOS : "Pour que l'on ne meurt plus dans les rues de Strasbourg"

Monsieur, le Maire,

Parce que ma vision de la politique et de la responsabilité qui m'a été confiée ne peut être dissociée du devenir et du bien-être de nos concitoyens, je ne peux rester insensible au sort de ceux qui, accidentés de la vie, meurent dans l'anonymat, la solitude et pire encore l'indifférence.

Le passage à la condition de « SDF » peut être rapide et personne, je dis bien : « personne », n'est à l'abri de se retrouver un jour sous un pont, sous un porche, sans rien.

Julien a été retrouvé mort dimanche matin, il y a 15 jours, devant la gare. Il avait 29 ans. Il était venu demander de l'aide 3 jours plus tôt, car il était en grande détresse psychiatrique. Sous addiction, il avait été hospitalisé mais son appel au secours n'a pas été entendu. Il a été refusé par l'hôpital par manque de places, malgré les tentatives désespérées de la travailleuse sociale qui l'accompagnait.

J'ai eu quelques renseignements depuis et effectivement 30% des lits hospitaliers dans le service de psychiatrie ont été supprimés pour des raisons économiques et malheureusement, les responsables des services psychiatriques sont obligés de faire un « tri ».

Des situations comme celle de Julien, il y en a eu, trop, beaucoup trop. Comment peut-on encore mourir dans la rue à Strasbourg en 2018 ? 27 personnes sont décédées en 2016, 21 en 2017, Julien était déjà le 9ème cette année... Les chiffres ne baissent pas.

Il est de notre devoir de réagir, de mettre en place une cellule d'urgence 24h sur 24 avec de l'écoute et de la réactivité. Et surtout de créer un groupe de travail pour faire en sorte de trouver des solutions pour que l'on ne meurt plus dans la rue à Strasbourg comme des bêtes sans dignité.

Je sais que les services de la Ville, et je leur rend hommage, de la police, des pompiers et des services d'urgence sont sur le pont, mais peut-être que les moyens humains et

matériels ne suffisent pas. Mais surtout, et je veux aussi leur rendre hommage, il y a dans notre ville des gens incroyables qui se mobilisent pour ceux qui n'ont rien. Je les accompagne parfois lors de maraudes et j'ai compris à quel point ces personnes de la rue sont résignées.

Alors lorsque ces bénévoles m'appellent en larme pour me demander de l'aide, je ne peux que vous interpellé, Monsieur le Maire, et vous demander d'aider matériellement et financièrement ces associations merveilleuses engagées dans le secours et la survie de leur prochains.

Et malheureusement l'été arrive, c'est pour ça cher confrère, Docteur Feltz, que je n'ai pas voulu reporter cette interpellation tardive. Parce que l'été arrive, que la canicule arrive et qu'en septembre il sera peut-être trop tard.

Donc je souhaite vraiment que nous fassions un effort supplémentaire et déterminé, qui devra s'intégrer dans les 1,2% de dépenses supplémentaires, bien sûr.

Mais je sais que vous ne restez pas insensible, M. le Maire, à mon interpellation.

Merci de votre écoute à tous.

REPONSE :

Mme Dreysé :

Monsieur le Conseiller,

En premier lieu, je tiens à m'associer à votre propos et à votre indignation suite au décès de ce jeune homme, Julien, survenu le 10 juin dernier place de la Gare. Vous avez raison de le dire, et de le mentionner, malheureusement, cette année, depuis, décembre 2017, plusieurs décès de personnes à la rue sont d'ores et déjà survenus. Ce sont des drames, je vous rejoins, il est toujours autant insupportable de voir des gens mourir dans la rue, à Strasbourg, en France, en 2018. D'autant plus, que, vous le savez, nous ne sommes pas les bras ballants et nous sommes engagés, nous, ville de Strasbourg, mais aussi un certain nombre d'acteurs, vous venez de le mentionner, je vais y revenir.

Nous sommes engagés, à la ville de Strasbourg et moi particulièrement en tant que Vice-présidente du CCAS et adjointe au Maire en charge des solidarités, mais aussi d'autres collègues, ici présents ou dans notre équipe, qui travaillent sur des thématiques qui vont rejoindre la problématique des personnes à la rue, autour des thématiques du logement, de la précarité, de la santé, voir même de l'accès à la culture et cela fait partie d'engagements forts et personnels pour un certain nombre de personnes dans cette salle en tant que citoyen. Pas nécessairement en tant qu' élu. En tant que citoyen. Et je tiens aussi à rappeler l'engagement fort et personnel du Maire sur cette question, chaque fois que cela a été mentionné.

Il faut rappeler la situation d'engorgement des dispositifs d'hébergement d'urgence inconditionnel sur notre territoire. Elle est telle que toutes les demandes d'hébergement

ne sont pas suivies d'effets positifs. Oui, c'est vrai. Cela est dû en partie au nombre de personnes qui arrivent sur notre territoire et qui font partie des flux migratoires. Il faut savoir qu'il y a plus de 1600 places d'hébergement et de résidentialisations accompagnées sur notre territoire et que cela a doublé en quatre ans et que cela est toujours insuffisant puisque 500 personnes téléphonent tous les jours au 115 et très peu trouvent une réponse à leur demande.

De plus, il faut savoir que l'existence en hébergement ne correspond pas toujours aux souhaits des personnes. Même dans des circonstances exceptionnelles, comme parfois l'hiver, quand on ouvre des gymnases, certaines refusent tout hébergement parce qu'elles aspirent à un hébergement moins précaire, à un hébergement plus stable et plus autonome.

Oui, les années d'errance et de vie à la rue, les addictions fatiguent les corps et épuisent psychologiquement les êtres. Par conséquent, les intervenants sociaux et médicaux se montrent parfois démunis, impuissants pour aider les personnes, mais ce n'est pas pour autant qu'elles ne le font pas, même si elles ne souhaitent pas être pris en charge à travers nos dispositifs. Cela prendra plus de temps, parfois avec un hébergement que la personne accepte. Parfois cela met un an, deux ans, trois ans mais personne ne baisse les bras devant les situations. Et quand un décès vient à arriver, il souligne les limites réelles du travail social, du travail que l'on peut faire, les limites aussi de nos modes d'intervention et peut-être des appuis, encore bénévoles, citoyens, qui ont aussi leurs limites auprès des personnes à la rue.

Mais personne ne va rester indifférent. Et jamais je ne laisserai dire que nous sommes insensibles. Même si nous sommes en responsabilité, nous avons aussi une sensibilité et nous ne resterons jamais en retrait sur ces questions.

C'est pourquoi la ville, aux côtés des acteurs associatifs et caritatifs est mobilisée au quotidien pour accompagner les plus vulnérables dans de nombreuses actions, en lien aussi avec les services de l'Etat, qui rappelons-le a la responsabilité de l'hébergement d'urgence et de la mise à l'abri.

La ville soutient ces acteurs pour leurs actions avec un budget de près de 3 millions d'euros chaque année, dans le champ de la grande précarité, dans toutes les actions confondues, que ce soient pour des actions caritatives et de l'aide alimentaire d'urgence, le soutien aux lieux d'accueils de jour ou aux lieux d'accueil ressources pour les plus vulnérables. L'Eurométropole, pour rappel, elle, soutient les structures d'hébergement de manière volontariste.

Nous avons un centre communal d'action sociale, un CCAS qui a une équipe médico-sociale de rue et des structures d'accueil (accueil de jour et accueil de nuit). Je tiens d'ailleurs à féliciter leurs actions qui sans relâche, j'allais dire « 24h/24 » quasiment, fournissent au quotidien un impressionnant travail auprès des publics à la rue.

L'équipe médico-sociale de rue du CCAS va à la rencontre, la journée ou le soir, des personnes vivant à la rue qui ne disposent pas de référent social, qui ne fréquentent plus les accueils de jour et les hébergements d'urgence. Et leur action est d'évaluer les

situations médico-sociales et leur proposer de reprendre pied, ou en tout cas, de retisser un lien avec des lieux de socialisation. Le travail effectué avec ces personnes consiste notamment en un accompagnement vers l'accès aux droits et aux soins en priorité.

Les accompagnements réalisés par cette équipe concernent un public souvent très marginalisé, très éloigné des dispositifs classiques et des suivis sociaux. C'est, je l'ai dit tout à l'heure, un travail sur le long terme basé sur une relation de confiance avec les personnes qui demande beaucoup de temps et de diplomatie.

Mais, le CCAS a aussi un accueil de jour pour personnes à la rue qui est ouvert y compris les week-ends et deux structures d'hébergement de nuit qui proposent toutes les deux 82 places d'hébergement pour des hommes seuls. Ces places sont accessibles, aussi, par le biais 115.

Le 115 justement, c'est un acteur incontournable qui joue un rôle fondamental sur le territoire, avec qui nous travaillons, 115 SIAO et qui a pour mission, justement, de faire un travail de veille sociale, de repérer avec les acteurs et de travailler en coordination, autant avec les maraudes qu'avec les accueils de territoire, de manière à rentrer dans la complexité de ce suivi social sur le terrain et à trouver des innovations.

Ainsi, parallèlement, la Ville agit de la même façon puisqu'elle rencontre régulièrement les acteurs citoyens et professionnels, ou pas, cela dépend. Comme en début d'année 2017, le collectif « sans dent mais pas sans droit » qui a permis de voir émerger, aussi, sur leur proposition, un projet qui vient d'ouvrir. C'est un lieu de vie en gestion associative. Il s'appelle « l'Ilot ». C'est un lieu d'hébergement dédié aux grands précaires en favorisant la mise en situation réelle de locataire. Ce lieu propose 10 places et est soutenu par le Ville et la Métropole, mais aussi par l'Etat et la CAF.

C'est une façon de répondre à des situations très spécifiques qui ne trouvent pas ou qui ne peuvent pas ou qui ne veulent pas se retrouver dans des lieux classiques.

Cette dynamique de travail partenarial, on la continue aussi avec les acteurs de la rue, mouvements citoyens, associations de bénévoles qui réalisent, vous l'avez dit, des distributions alimentaires et des maraudes dans l'espace public de façon exemplaire. Nous les rencontrons régulièrement et nous savons que nous pouvons compter sur elles pour être des veilleurs d'alerte. Et d'ailleurs, c'est avec ces acteurs que nous avons travaillé tout au long de l'année sur une charte de solidarité dans l'espace public qui permet de mieux coordonner et aussi de mieux repérer ce qu'il faudrait encore inventer ou explorer pour que les personnes à la rue aient des réponses plus facilement.

Je voudrais saluer, aussi, une réponse de santé, je pense que vous la connaissez, elle est portée par l'Agence Régionale de Santé (ARS), c'est le « réseau médical santé précarité » piloté par l'ARS et qui réunit un certain nombre d'acteurs qui s'est constitué. Cette démarche a été engagée dès janvier 2018. Et là vous avez une réponse directe à votre question puisque c'est la succession de décès qui a provoqué ce travail partenarial. Ils sont une dizaine, quinzaine d'acteurs de santé autour des questions de la rue et des migrations aussi.

Nous avons aussi des actions par rapport aux personnes à la rue et des projets qui sont en cours pour permettre de répondre, notamment il y a un projet « d'espace soin santé douche » qui va être créé d'ici 18 mois, attendant à Fritz Kiener.

Nous avons aussi créé, Monsieur le Maire l'a voulu, 100 places d'hébergement inconditionnelles en gestion associative.

Nous avons aussi un projet d'hébergement qu'Alexandre Feltz accompagne. 16 places, justement pour les personnes en addiction et qui vont permettre de répondre à des publics très particuliers qui, aujourd'hui aussi, ne trouvent pas leur réponse.

J'en arrêterai là parce que la suite est encore un peu longue.

En conclusion, je voudrais saluer une initiative portée, ou en tout cas initiée par des collègues qui sont présents dans la salle et qui sont certainement encore actifs avec eux, qui est le collectif « grains de sables » qui s'est constitué il y a quatre ans, justement alerté et voulant porter la mémoire et honorer la dignité des personnes mortes dans la rue.

Ce collectif travaille régulièrement et dit une chose que vous avez dite M. Roos, c'est qu'on meurt dans la rue beaucoup plus l'été que l'hiver. Et on peut rappeler au passage que l'espérance de vie quand on est à la rue est de 48 ans. Donc nous pouvons saluer cette initiative qui fait partie de l'initiative citoyenne et qui a permis la pose d'une plaque dans la cours de l'église de Saint-Pierre le vieux.

Ainsi, toutes ces initiatives concourent à apporter des réponses sur une question qui est extrêmement difficile et pas aussi simple qu'il n'y paraît, malgré l'offre de réponse que nous pouvons avoir aujourd'hui.

S'ensuit un échange



ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

25 juin 2018

Détails des votes électroniques

Jeanine BUCHI
Direction Conseil, Performance et Affaires Juridiques
Service des Assemblées

Pour

45

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, SCHMIDT-Michaël

Contre

6

MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, ROBERT-Jean-Emmanuel, SCHALCK-Elsa, SENET-Eric, ZUBER-Catherine

Abstention

6

CALDEROLI-LOTZ-Martine, KELLER-Fabienne, REMOND-Thomas, ROOS-Thierry, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018 - Point n°6
Approbation du compte administratif 2017 de l'OND.

Pour

56

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, SCHMIDT-Michaël

Contre

0

Abstention

0

**Point N°6:
Approbation du compte administratif 2017 de l'OND.**

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 56 + 1 (*)

Contre : 0

Abstention : 0

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

(*) Le boîtier de Mme REICHHART était défectueux alors qu'elle souhaitait voter « Pour ».

Pour

47

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, SCHMIDT-Michaël

Contre

12

CALDEROLI-LOTZ-Martine, KELLER-Fabienne, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, REMOND-Thomas, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS-Thierry, SCHALCK-Elsa, SENET-Eric, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe, ZUBER-Catherine

Abstention

0

Pour

57

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, SCHMIDT-Michaël

Contre

0

Abstention

0

Pour

22

BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, KOHLER-Christel, MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, RAFIK-ELMRINI-Nawel, REMOND-Thomas, RIES-Roland, SEILER-Michèle, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence

Contre

16

AGHA BABAEI-Syamak, BARSEGHIAN-Jeanne, DREYSSE-Marie-Dominique, JUND-Alain, JUNG-Martine, KEMPF-Suzanne, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, ROBERT-Jean-Emmanuel, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SENET-Eric, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

Abstention

21

BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, CAHN-Mathieu, FELTZ-Alexandre, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, KELLER-Fabienne, MATHIEU-Jean-Baptiste, MEYER-Paul, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, ROOS-Thierry, SCHULTZ-Eric, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe, SCHMIDT-Michaël

Point N°12 :
Contrat financier entre l'Etat et la ville de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 22 + 1

Contre : 16

Abstention : 21

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

(*) Le boîtier de M. ROGER était défectueux alors qu'elle souhaitait voter « Pour ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018 - Point n°23

Soutien de la ville de Strasbourg aux actions concourant à la Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation [...]

Pour

46

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYSSE-Marie-Dominique, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, PEIROTES-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, SCHMIDT-Michaël

Contre

0

Abstention

0

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018 - Point n°25
Attribution d'une subvention à l'association WeTechCare.

Pour

52

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, SCHMIDT-Michaël

Contre

0

Abstention

0

Avis relatif à la prise en considération du projet de renouvellement urbain de l'entrée du quartier de l'Elsau en vue de l'instauration d'un périmètre de sursis à statuer [...]

Pour

51

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, SCHMIDT-Michaël

Contre

0

Abstention

0

Signature d'un protocole d'accord foncier tripartite et d'un avenant au bail emphytéotique entre la ville de Strasbourg et la société d'exploitation hôtelière du palais gestionnaire de l'hôtel Hilton avenue Herrenscheidt à Strasbourg dans le cadre du projet de Parc des Expositions.

Pour

47

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, VATON-Laurence, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, SCHMIDT-Michaël

Contre

2

CALDEROLI-LOTZ-Martine, REMOND-Thomas

Abstention

4

KELLER-Fabienne, ROOS-Thierry, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe

Point N°38:

Signature d'un protocole d'accord foncier tripartite et d'un avenant au bail emphytéotique entre la ville de Strasbourg et la société d'exploitation hôtelière du palais gestionnaire de l'hôtel Hilton avenue Herrenscheidt à Strasbourg dans le cadre du projet de Parc des Expositions.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 47

Contre : 2

Abstention : 4

Observation :

Erreur de vote.

M. REMOND et Mme CALDEROLI-LOTZ souhaitent s'abstenir

SERVICE DES ASSEMBLEES

Vente des lots de copropriété des parkings P1 et P2 de l'ensemble immobilier de la copropriété du sous-sol du complexe « Centre Halles ». Avenant à la convention de transfert de gestion du 14 janvier 2016

Pour

32

AGHA BABAEI-Syamak, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, JUND-Alain, JUNG-Martine, KEMPF-Suzanne, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, OEHLER-Serge, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WILLENBUCHER-Philippe, SCHMIDT-Michaël

Contre

0

Abstention

6

CALDEROLI-LOTZ-Martine, KELLER-Fabienne, MANGIN-Pascal, REMOND-Thomas, ROOS-Thierry, VETTER-Jean-Philippe

Pour

37

BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, JUND-Alain, JUNG-Martine, KEMPF-Suzanne, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WILLENBUCHER-Philippe, SCHMIDT-Michaël

Contre

6

CALDEROLI-LOTZ-Martine, KELLER-Fabienne, REMOND-Thomas, ROOS-Thierry, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe

Abstention

0

Lancement par l'Eurométropole de Strasbourg d'une procédure de concession relative aux parkings Wodli et Gare courte durée. Avis à donner - article L5211-57 du CGCT

Pour

36

AGHA BABAEI-Syamak, BARSEGHIAN-Jeanne, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, JUND-Alain, JUNG-Martine, KEMPF-Suzanne, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, SCHMIDT-Michaël

Contre

0

Abstention

6

CALDEROLI-LOTZ-Martine, KELLER-Fabienne, REMOND-Thomas, ROOS-Thierry, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018 - Point n°49

Relocalisation du district de nettoyage Nord-Est "Rue Lauth"
sur un nouveau site Quai Jacoutot à Strasbourg (article L 5211-57 CGCT).

Pour

45

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, SCHMIDT-Michaël

Contre

6

CALDEROLI-LOTZ-Martine, KELLER-Fabienne, REMOND-Thomas, ROOS-Thierry, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe

Abstention

0

Pour

48

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROOS-Thierry, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WILLENBUCHER-Philippe, SCHMIDT-Michaël

Contre

0

Abstention

6

BARSEGHIAN-Jeanne, DREYSSE-Marie-Dominique, JUND-Alain, SCHAETZEL-Françoise, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018 - Point n°57
Conventions de mécénat en soutien au spectacle d'été 2018.

Pour

50

BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, SCHMIDT-Michaël

Contre

1

AGHA BABAEI-Syamak

Abstention

0

Point N°57 :

Conventions de mécénat en soutien au spectacle d'été 2018. Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 50

Contre : 1

Abstention : 0

Observation :

Erreur de vote.

M. AGHA BABAEI souhaitait voter Pour.

SERVICE DES ASSEMBLEES

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018 - Point n°71

Parcs sans tabac : Strasbourg engagée dans la lutte contre le tabagisme pour le bien-être de ses habitants.

Pour

42

AGHA BABAEI-Syamak, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GILLMANN-Luc, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RIES-Roland, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, SCHMIDT-Michaël

Contre

0

Abstention

0

Communication des actions entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes Grand Est concernant le précédent contrôle de suivi de la gestion de la Ville de Strasbourg

Pour

48

AGHA BABAEI-Syamak, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, JUND-Alain, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, SCHMIDT-Michaël

Contre

0

Abstention

0

MOTION

STRASBOURG, CAPITALE EUROPEENNE

Pour

51

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, SCHMIDT-Michaël

Contre

0

Abstention

0